

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cournonterral (34)

Prise en compte du patrimoine naturel dans l'élaboration du PLU et évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 (SIC «Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas» (FR9101393) et ZPS «Plaine de Fabrègues-Poussan» (FR9112020)).



Les Ecologistes de l'Euzière
Domaine de Restinclières
34730 Prades-le-Lez
Tél : 04 67 59 54 62
Fax : 04 67 59 55 22
E-mail : euziere@euziere.org



Mairie de Cournonterral
12 avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tél: 04 67 85 00 11

Octobre 2011

SOMMAIRE

Contexte global de l'étude	3
Les entités paysagères	4
L'occupation des sols	5
Les habitats anthropiques	5
Les habitats naturels	5
Les corridors écologiques	5
Les contraintes réglementaires et les ZNIEFF	7
Les ZNIEFF de type I	7
Les sites Natura 2000	10
Le SIC «Montagne de la Moure et causse d'Aumelas» (FR9101393)	10
La ZPS «Plaine de Fabrègues-Poussan» (FR9112020)	13
Les autres espaces remarquables de la commune en terme de patrimoine naturel	13
Les buttes miocènes	13
Les mares de «la Terrasse»	14
La ripisylve du Coulazou	14
Le zonage du PLU	15
Les zones agricoles (A)	15
Les zones urbaines (UA, UB, UD, UE) et les zones à urbaniser (0 AU, 1 AU, 2 AU)	15
Les zones agricoles (A)	15
Les espaces naturels (N)	15
Cartographie des sensibilités	17
Les zones à sensibilité majeure	17
Les zones à sensibilité forte	17
Les zones à sensibilité modérée	17
Les zones à sensibilité faible	17
Le projet de PLU et le patrimoine naturel	19
Analyse des incidences sur les sites Natura 2000	20
Le SIC «Montagne de la Moure et causse d'Aumelas»	20
La ZPS «Plaine de Fabrègues-Poussan»	20
Les espaces naturels remarquable hors Natura 2000	24
Les buttes miocènes	24
Les mares de «la Terrasse»	26
Le Coulazou et sa ripisylve dans la plaine agricole	28
Le cas de la zone 0AUa proche de la ZPS	30
Tableau synthétique	32
Conclusion	32

Contexte global de l'étude

Dans le cadre de la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Cournonterral doit présenter un dossier d'évaluation de l'impact de son PLU sur l'environnement. En effet, les communes ont obligation de présenter un dossier d'incidences des futurs documents d'urbanismes vis-à-vis du ou des sites Natura 2000 qui concernent le territoire communal.

Les documents d'aménagement du territoire, dont la commune prend l'initiative, doivent être en adéquation avec d'autres engagements, en particulier en terme de protection de la biodiversité.

C'est dans ce cadre que la commune de Cournonterral a sollicité l'association «Les Écologistes de l'Euzière», travaillant depuis 30 ans dans le territoire des Garrigues de l'Hérault, pour élaborer ce document.

La commune de Cournonterral se situe aux pieds du Causse d'Aumelas et borde la plaine de Fabrègues. Elle présente un patrimoine historique, paysager et naturel d'un fort degré d'intérêt.

Cette expertise a donc consisté à revisiter l'ensemble de la bibliographie, à diligenter un travail spécifique de terrain et à interroger les personnes ressources sur ces thématiques et ce territoire.

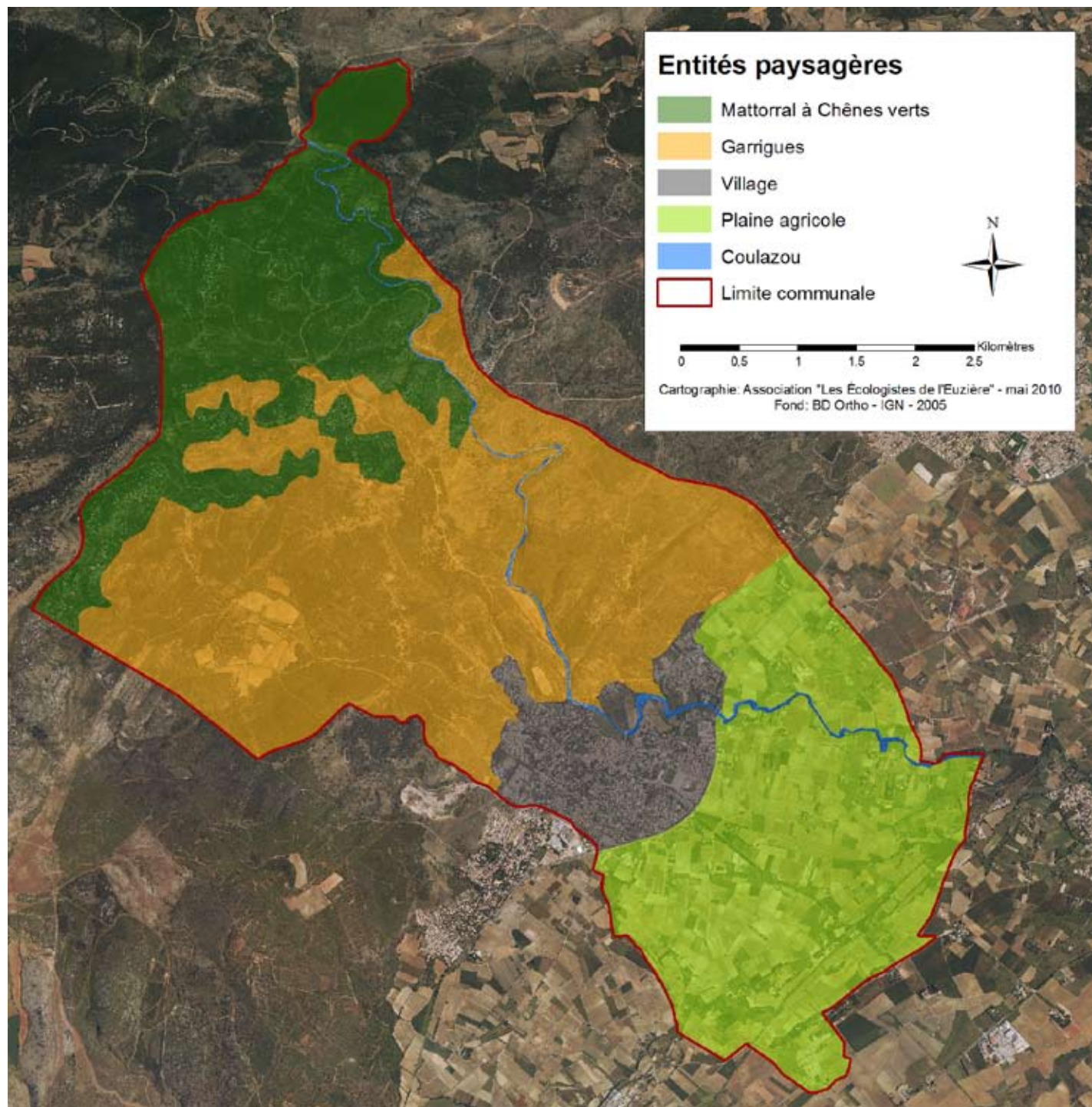
Les entités paysagères

Plusieurs grands types d'habitats sont présents sur la commune de Cournonterral; ils forment la succession d'entités paysagères suivante (en partant du nord vers le sud):

Le **matorral à Chênes verts** occupe plus de 20% du territoire à l'extrême nord de la commune et s'étend à l'ouest jusqu'aux contreforts du Causse d'Aumelas. La chênaie laisse progressivement sa place à des **garrigues ouvertes** et à des **prairies naturelles** au fur et à mesure que l'on descend dans la vallée du Coulazou jusqu'au village de Cournonterral. L'existence de ce gradient des espaces naturels (matorral jusqu'à pelouse) confère à la commune une grande richesse écologique. Au final ce sont plus de 60 % des terres communales qui sont occupées par des espaces naturels à fort intérêt écologique (43% de garrigues + 21% de matorral à Chênes verts = 64% d'espaces naturels sauvages).

Plus en aval (à l'extrémité nord de la plaine agricole de Fabrègues), se situe le village de Cournonterral, puis la **plaine agricole**. L'espace anthropisé occupe actuellement 8% de la surface communale et la plaine agricole 27%.

Qu'ils soient naturels ou non, les espaces cités ci-dessus, sont traversés par le Coulazou, un ruisseau au régime hydrique méditerranéen (torrentiel en hiver, et à sec en été).



L'occupation des sols

Plusieurs habitats écologiques ont été recensés sur la commune de Cournonterral, certains sont anthropiques et d'autres naturels. Ces habitats ont été regroupés par grandes catégories.

Les habitats anthropiques

L'**habitat urbain**: principalement concentré au sud-ouest de la commune il représente 8% de l'occupation totale de la commune (soit 225 ha). En dehors du village on rencontre peu d'habitats diffus avec d'anciennes bergeries (par exemple la bergerie communale) ou des mas isolés.

Les **terres agricoles**: ces espaces sont occupés principalement par de la vigne ou des cultures annuelles (blé dur, colza) ou vivaces (luzernes). Ces zones de cultures sont localisées en majorité au sud et à l'est de la commune, dans la plaine. La partie restante des terres agricoles est située à l'ouest de la commune proche des plantations de l'Office National des Forêts (ONF). Les 30% du territoire communal occupés par les terres agricoles incluent aussi des friches : au total ce sont 848 ha qui sont regroupés sous l'appellation «terres agricoles». Ces parcelles ne présentent pas de sensibilité écologique majeure, bien que leur maintien en tant que terre agricole permettent l'entretien de la mosaïque agricole, conservant ainsi l'habitat d'oiseaux patrimoniaux, notamment les outardes canepetières.

Les **plantations**: ces parcelles gérées par l'ONF occupent le lieu-dit «Les Républiques». Ces zones homogènes ne présentent pas de réel intérêt écologique, malgré la présence potentielle d'oiseaux tels que l'Engoulevent d'Europe.

Les habitats naturels

Les **garrigues basses et pelouses**: cet intitulé regroupe les prairies naturelles et les parcelles en cours d'enfrichement. Ces milieux présentent une forte sensibilité ainsi qu'un important intérêt patrimonial. Les garrigues de Cournonterral sont dans un bon état de conservation, elles abritent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale.

Les **garrigues**: cette appellation regroupe les zones ouvertes en cours de fermeture. Suite à l'abandon du pastoralisme, les garrigues ouvertes et les pelouses évoluent vers des milieux plus fermés (comme le matorral à Chêne vert) en passant par des stades intermédiaires (comme la garrigue à Chêne

Kermès).

Le **matorral à Chêne vert**: les premières zones à avoir été abandonnées par les bergers sont aujourd'hui recolonisées par le Chêne vert. Cette formation végétale dense et assez homogène est, sur la commune de Cournonterral, ponctuellement mitée de dalles rocheuses et de lapiaz. Présent sur les flancs les plus escarpés des contreforts du Causse d'Aumelas, le matorral occupe 20% de la superficie totale de commune (soit 595 ha).

Les **mares temporaires** et les **lavognes**: l'importante activité pastorale de la commune a conduit à la création de mares par les bergers. Ces mares, encore présentes à l'heure actuelle, forment des milieux particulièrement sensibles qui accueillent un grand nombre d'espèces à forte patrimonialité. Caractéristiques d'un patrimoine à la fois historique et naturel, certaines lavognes de Cournonterral abritent des espèces de faune et de flore qui témoignent de la richesse écologique de ces lieux.

Le **Coulazou**: cet affluent de la Mosson traverse la commune du nord-ouest au sud-est en passant par le matorral, les garrigues, le village de Cournonterral puis la plaine agricole. Le régime hydrique méditerranéen de cette rivière en fait une zone humide temporaire favorable aux amphibiens et aux végétaux rivulaires. Ce cours d'eau apparaît donc d'une importance majeure du point de vue de la faune et de la flore, tant dans la partie vallée au centre des garrigues que dans la partie aval en plaine.

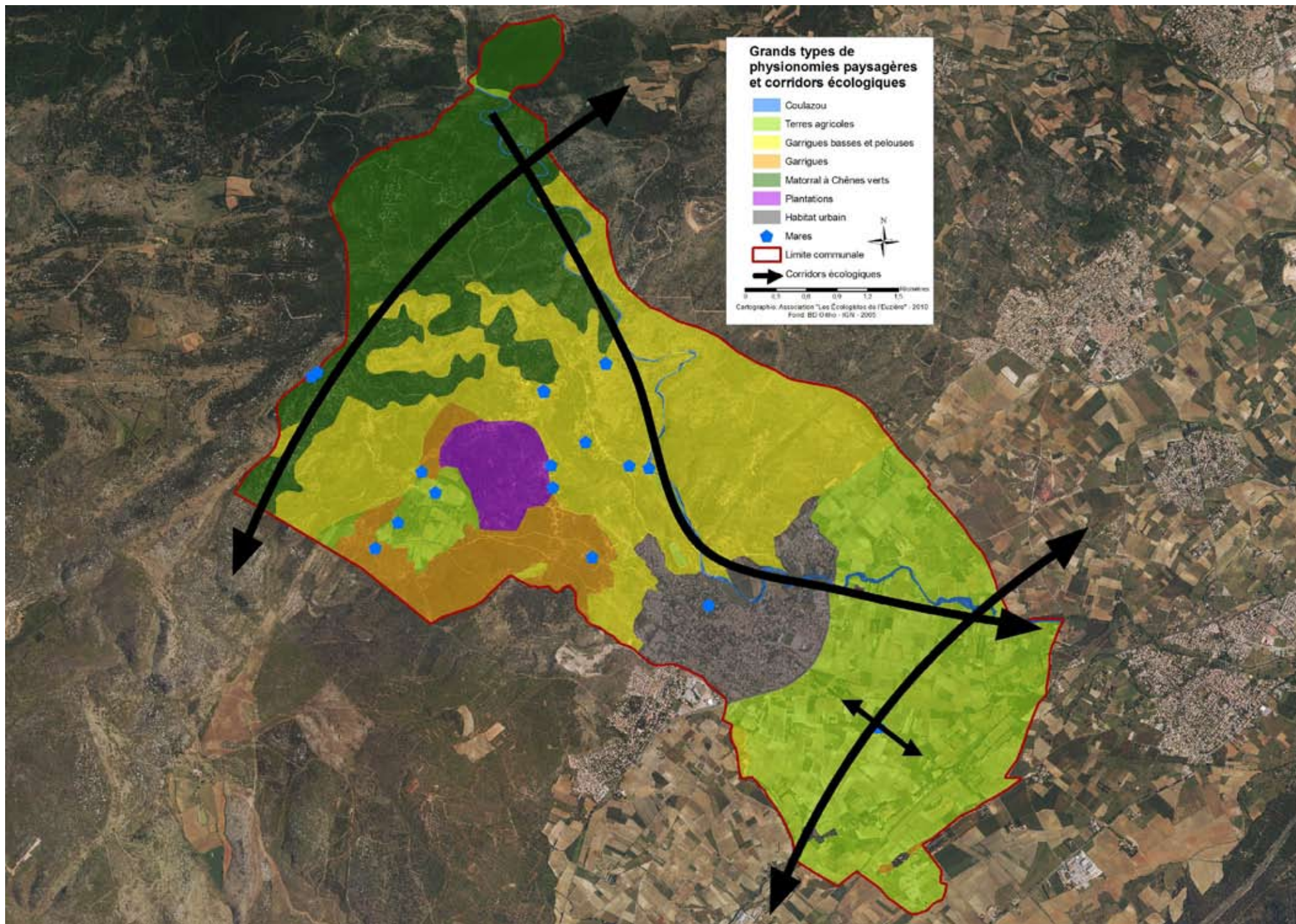
Les corridors écologiques

Les corridors écologiques sont les «voies de circulation naturelles» qui structurent le paysage et permettent à la faune de se déplacer selon des axes donnés. Par exemple, en milieu bocager, les animaux auront plutôt tendance à suivre les haies pour passer d'un endroit à un autre.

Le cas de la commune de Cournonterral est assez simple, le principal corridor aquatique étant le Coulazou. A l'échelle communale cet axe nord-sud qui serpente dans la plaine agricole a une importance majeure. En effet la ripisylve qui l'accompagne est un refuge efficace pour la faune, et permet le transit des animaux à travers des zones à la naturalité faible.

L'allée de platanes qui borde la RD 114 constitue corridor secondaire, probablement moins emprunté que la ripisylve du Coulazou, du fait de la circulation routière et de sa relative déconnexion à des espaces naturels.

Dans la plaine et sur le causse des corridors fonctionnent dans les deux sens, essentiellement pour les oiseaux.



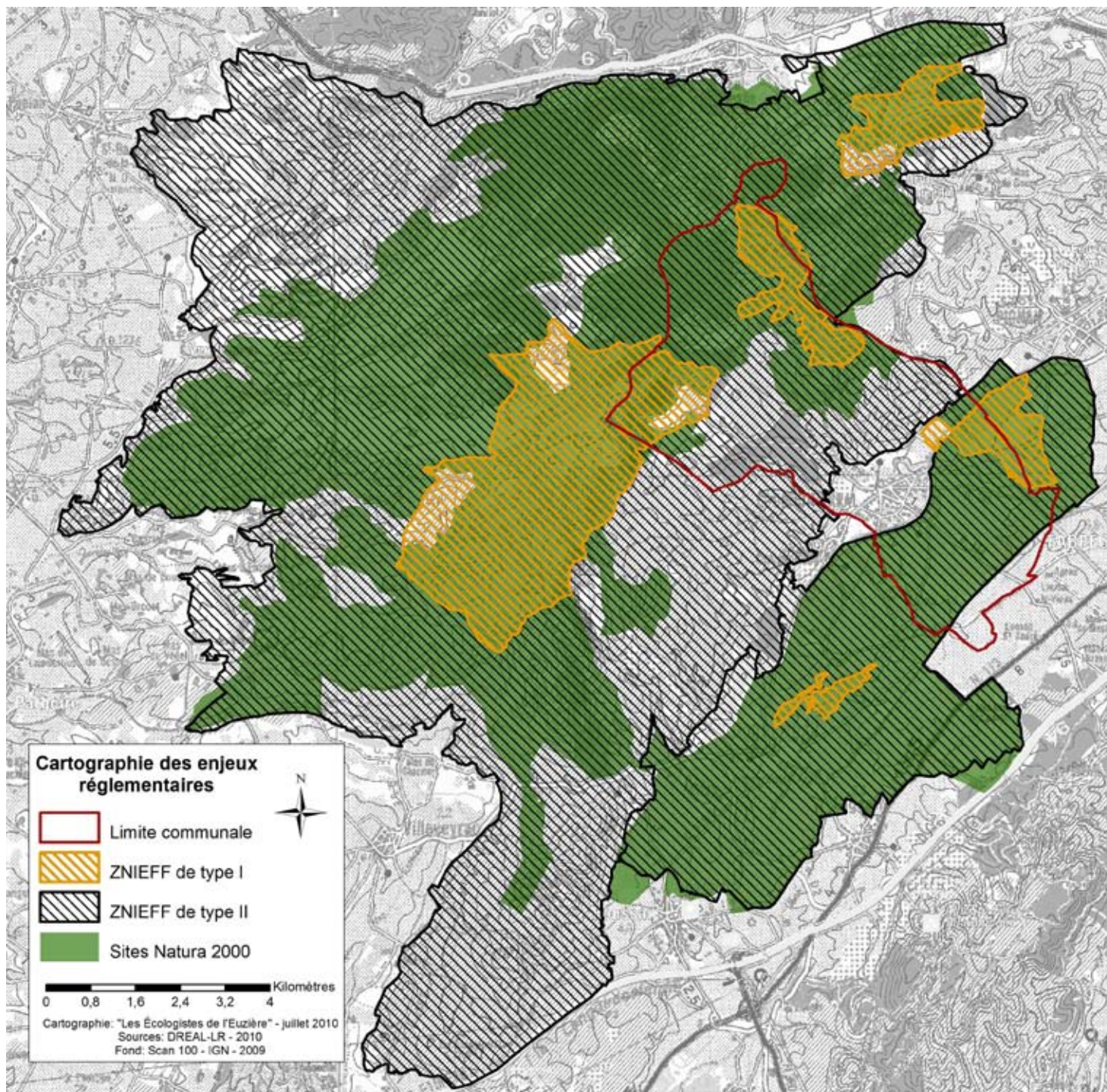
Les contraintes réglementaires et les ZNIEFF

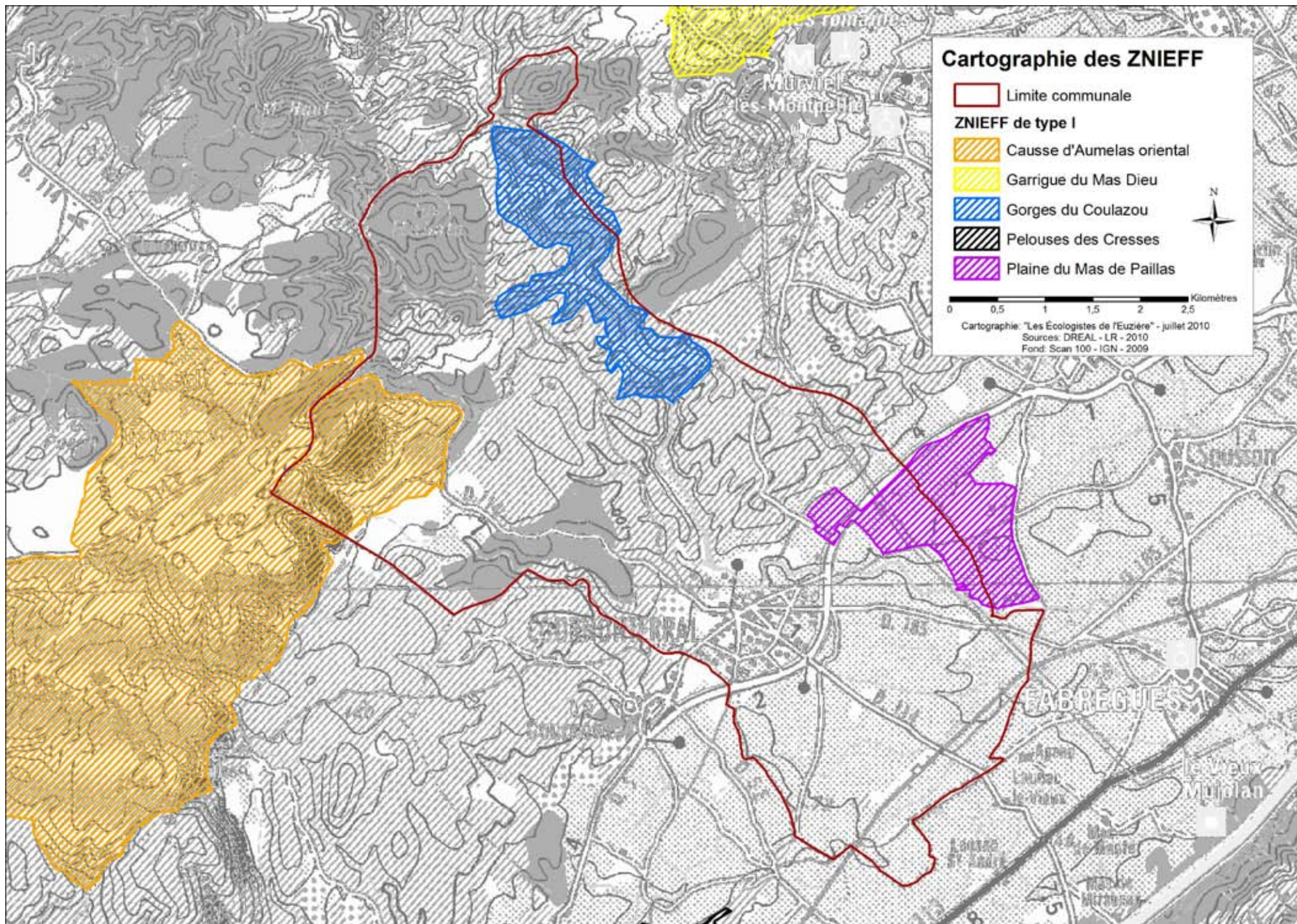
La commune de Cournonterral est située dans une zone géographique connue du monde naturaliste pour sa richesse biologique. Cette richesse se traduit par l'existence de plusieurs périmètres d'inventaires tels que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ou encore par la mise en place d'outils de gestion ou de protection européens : Zone de Protection Spéciale (ZPS) ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC). La carte ci-dessous montre l'empilement de ces zonages.

Les ZNIEFF de type I

18 % de la commune de Cournonterral (soit 505 ha) sont occupés par des ZNIEFF de type I de seconde génération (mises à jour de 2010). La ZNIEFF pour laquelle la commune porte une responsabilité dominante est la ZNIEFF des «Gorges du Coulazou» car elle est située en grande majorité sur le territoire communal (plus de 90 %, soit 220 ha). Viennent ensuite la ZNIEFF «Plaine du Mas de Paillas» (43 % pour 87 ha), puis la ZNIEFF «Causse d'Aumelas oriental» (12 % pour 1 102 ha). Deux autres ZNIEFF de type I (les ZNIEFF «Pelouses des Cresses» et «Garrigue du Mas Dieu») sont connues à proximité de la commune.

La zone de protection spéciale (ZPS) «Plaine de Fabrègues-Poussan» inclut la ZNIEFF de type I «Plaine du Mas de Paillas» qui cible principalement l'Outarde canepetière. **À l'échelle de la commune de Cournonterral, l'habitat des outardes est restreint au délimité de cette ZNIEFF.**





Les inventaires menés lors de la mise à jour des ZNIEFF ont permis d'établir le bilan suivant pour la commune de Cournonterral, en terme d'espèces animales à valeur patrimoniale:

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupe	Habitat	Intérêt patrimonial
<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède	amphibiens	mares temporaires	majeur
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	amphibiens	mares temporaires	majeur
<i>Arcyptera brevipennis vicheti</i>	Arcyptère languedocienne	insectes	pelouses sèches	majeur
<i>Decticus verrucivorus ssp. monspelliensis</i>	Dectique de Montpellier	insectes	formation herbacées hautes	majeur
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	insectes	garrigues ouvertes	majeur
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	oiseaux	garrigues semi-ouvertes	majeur
<i>Hieraaetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli	oiseaux	en chasse sur le causse	majeur
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	oiseaux	plaine agricole	majeur
<i>Psammmodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	reptiles	garrigues ouvertes	majeur
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	reptiles	garrigues ouvertes	majeur
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	amphibiens	mares temporaires	fort
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	amphibiens	mares temporaires	fort
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	oiseaux	pelouses sèches et rases	fort
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	oiseaux	rochers et zones de chasses en terrain dégagé	fort
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	oiseaux	pelouses sèches et rases garrigues semi-ouvertes	fort
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	oiseaux	garrigues à Chêne kermès	fort
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	oiseaux	garrigues semi-ouvertes	fort
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	oiseaux	garrigues à Chêne kermès	fort
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	reptiles	pelouses sèches	fort
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	reptiles	boisements garrigues hautes	fort
<i>Psammmodromus algirus</i>	Psammodrome algire	reptiles	garrigues et lisières forestières	fort
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	amphibiens	mares temporaires	modéré
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	amphibiens	mares temporaires	modéré
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	amphibiens	mares temporaires	modéré
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	insectes	mares temporaires et Coulazou	modéré

La valeur de l'intérêt patrimonial est attribuée à chaque espèce en fonction de sa rareté et de sa sensibilité. Lors des aménagements futurs sur la commune de Cournonterral, il sera nécessaire de porter une attention particulière à ces espèces car elles présentent toute une sensibilité importante, bien que leur intérêt patrimonial varie.

Les sites Natura 2000

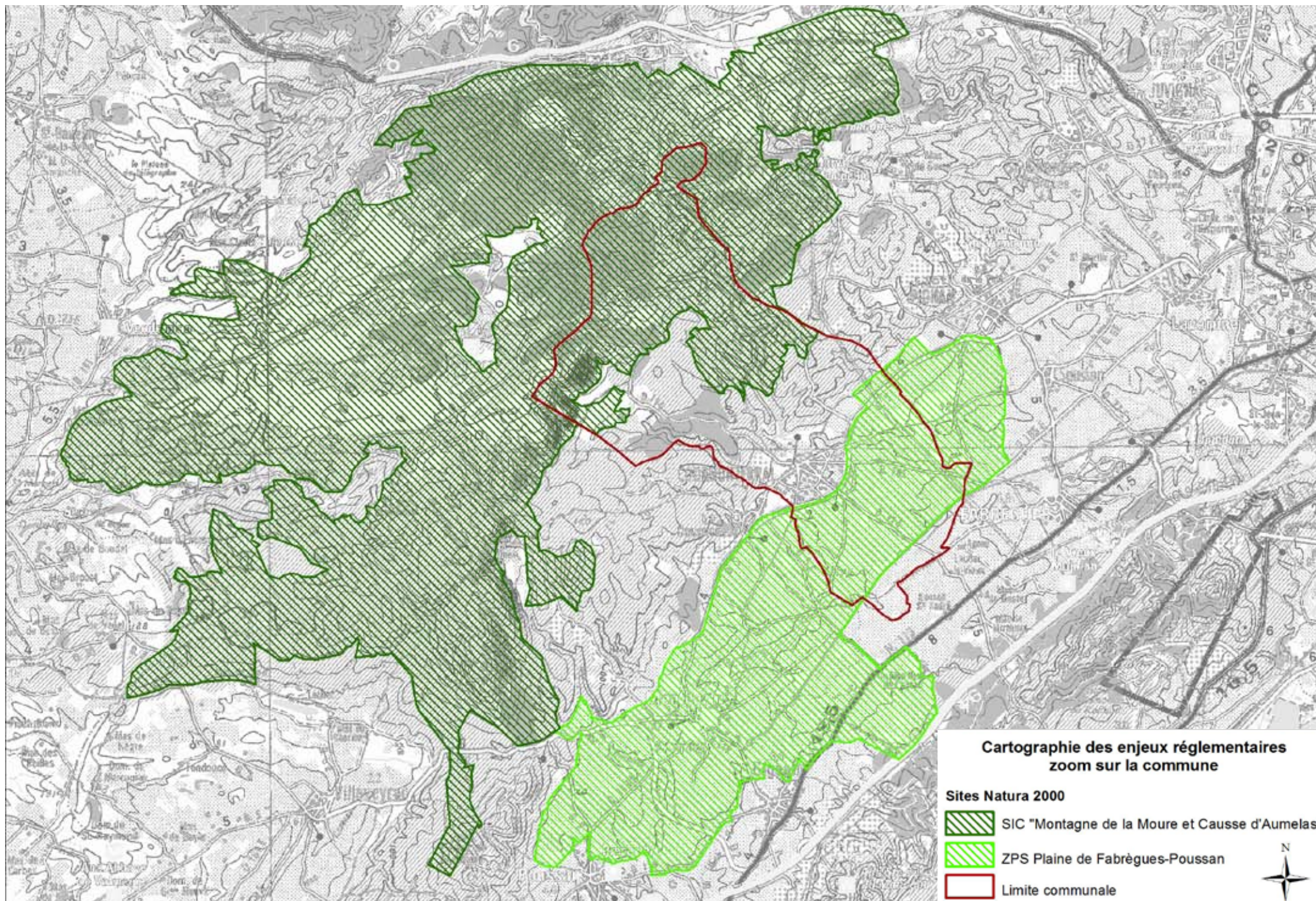
Au total, 62% du territoire communal sont concernés par une zone Natura 2000, soit 1774 ha. Au nord de la commune se trouve le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) «Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas» (FR9101393), et au sud la Zone de Protection Spéciale (ZPS) «Plaine de Fabrègues-Poussan» (FR9112020). Dans ce dossier on entend par zone Natura 2000 le SIC et la ZPS cités ci-dessus. Les motivations de désignation de ces zones en SIC ou ZPS découlent respectivement de l'application des directives européennes habitats (directive 92/43/CEE) et oiseaux (directive 79/409/CEE). Les sensibilités identifiées au sein d'un SIC sont principalement axées sur les habitats écologiques alors que celles des ZPS sont centrées sur les oiseaux. Il est donc nécessaire d'estimer les incidences du PLU de Cournonterral en prenant en compte ces aspects. Bien que la plupart des zones Natura 2000 fassent l'objet d'un Document d'Objectif (DOCOB) qui dresse un état des lieux environnemental et socio-économique, et émet des préconisations de gestion; **il n'existe pas encore de DOCOB pour ces deux sites (ils seront initiés dans le deuxième semestre 2011).**

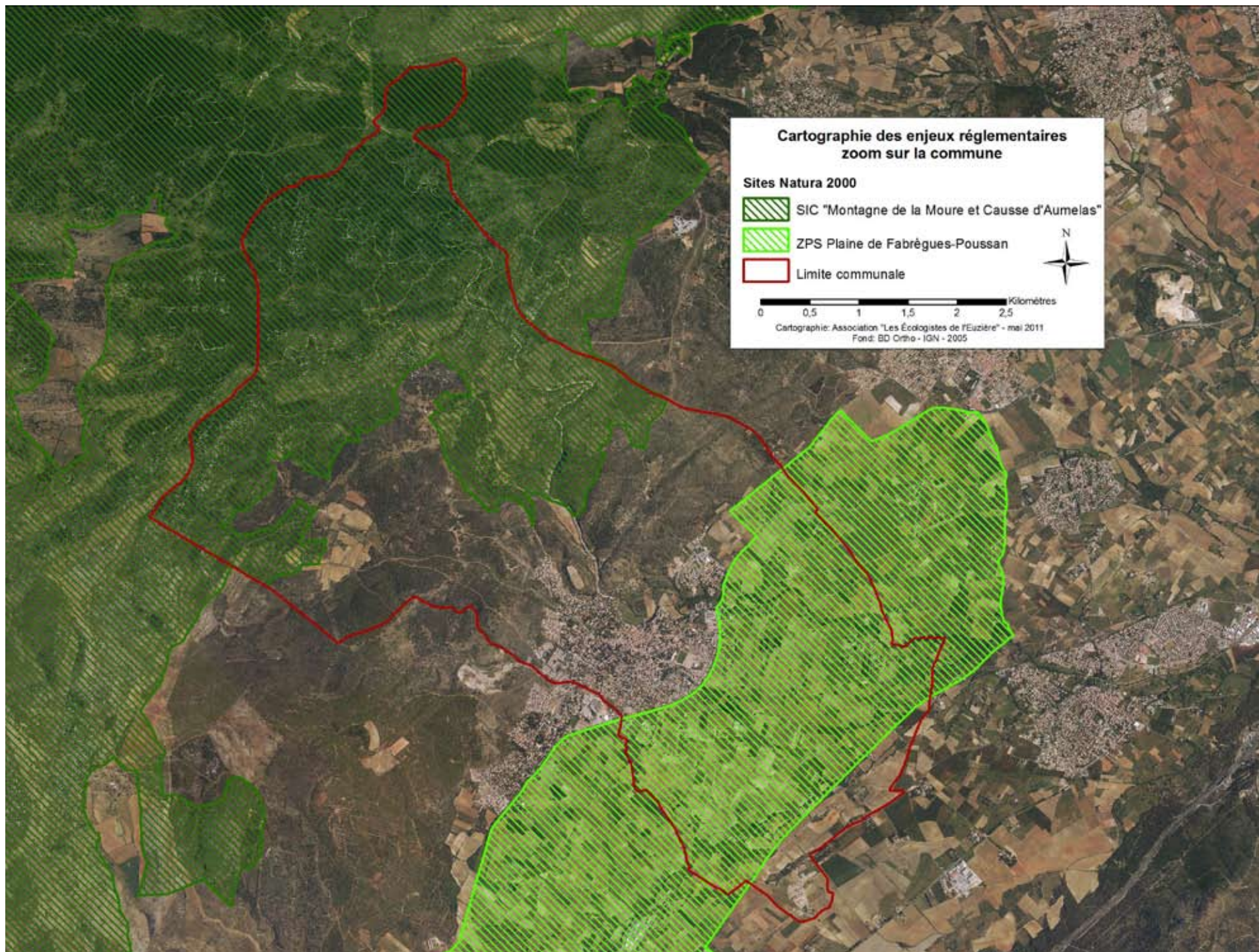
D'un point de vue plus général, 14% de la superficie totale de ces zones Natura 2000 sont situés sur la commune de Cournonterral. Avec 12% du SIC et 20% de la ZPS inclus sur son territoire, le zonage du PLU de Cournonterral doit prendre en compte ces contraintes. Le SIC est situé en zone de garrigues, alors que la ZPS occupe la plaine agricole.

Le SIC «Montagne de la Moure et causse d'Aumelas» (FR9101393)

Ce SIC de 9 369 ha est représentatif des garrigues méditerranéennes pâturées. La structure du paysage actuel est le fruit de l'action combinée du pastoralisme et de la coupe de bois, dans les lieux où les contraintes naturelles (aridité) sont fortes. En effet les pelouses d'intérêt communautaire (notamment les pelouses à *Brachypode rameux*) et les mares temporaires méditerranéennes, identifiées sur ce site comme priorité majeure, sont le résultat de plusieurs siècles d'exploitation de la garrigue par les bergers. Un abandon des exploitations pastorales ou l'urbanisation de ces milieux entraînerait une perte de biodiversité importante dans la mesure où ces espaces abritent des espèces (végétales ou animales) à très forte valeur patrimoniale. Parmi les sept espèces de chauve-souris contactées sur le site, trois sont d'intérêt communautaire. Bien qu'il ne soit pas fait mention des autres groupes de faune dans les fiches descriptives du SIC, les amphibiens, les reptiles et les oiseaux

font aussi partie des espèces à ne pas perturber (cf. tableau précédent). Sur la commune de Cournonterral, ce sont des garrigues et du matorral à Chêne vert qui occupent le SIC, mais de nombreuses mares sont aussi présentes dans le périmètre; enfin le Coulazou participe à la richesse écologique du site. Les préoccupations globales du SIC sont applicables à l'échelle de la commune de Cournonterral. **Localement, les sensibilités les plus importantes sont recensées au niveau des mares et des pelouses.**





Le Formulaire Standard de Données (FSD), répertorie les habitats et les espèces ciblées par le SIC. Le tableau ci-dessous résume le FSD :

Habitats naturels répertoriés dans le SIC	Présence sur la commune
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	oui
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	oui
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	oui
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	oui
Mares temporaires méditerranéennes	oui
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	oui
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	oui
Chauves-souris répertoriés dans le SIC	
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	oui
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	oui
Petit Murin (Myotis blythii)	oui

Il faut noter que ces espaces de garrigues abritent des nombreuses espèces végétales remarquables dont certaines sont protégées (Gagée de Granateli, Ail petit moly) et de nombreuses espèces animales de valeur (Circaète Jean-le-blanc, Busard cendré, Pie-Grièche à tête rousse, Pipit Rousseline, Proserpine, Magicienne dentelée, etc).

La ZPS «Plaine de Fabrègues-Poussan» (FR9112020)

Classée en 2006, cette ZPS de 3 288 ha est composée d'une mosaïque agricole (à dominante viticole) ponctuellement entrecoupée par des massifs boisés ou des zones de garrigues; quelques cours d'eau méditerranéens la traversent. La ZPS «Plaine de Fabrègues-Poussan» est délimitée par la montagne de la Moure à l'ouest et par le massif de la Gardiole à l'est. Elle cible en particulier huit espèces d'oiseaux, dont six utilisent le site comme aire de nidification. Sur la commune de Courmonterral, la quasi-totalité de la ZPS est composée de mosaïque agricole, une zone de garrigue subsiste au sud du village.

Le Formulaire Standard de Données (FSD) répertorie les espèces ciblées par la ZPS. Le tableau ci-dessous reprend ces espèces et présente leurs exigences en matière d'habitat et leur présence sur la commune.

Espèce	Habitat	Présence sur la commune	Utilisation de la partie de la commune inscrite en ZPS
Alouette lulu	mosaïque agricole et garrigues	oui	nidification (au sol) et chasse
Bruant ortolan	garrigues	non	aucune
Busard cendré	mosaïque espaces naturels et espaces agricoles	oui nicheur sur le causse dans le SIC	territoire de chasse
Circaète Jean-le-blanc	mosaïque espaces naturels et espaces agricoles	oui (chasse uniquement)	territoire de chasse
Outarde canepetière	plaine agricole	oui	nidification (au sol)
Pie-grièche à poitrine rose	mosaïque agricole	non	aucune
Pipit rousseline	mosaïque agricole et garrigues	oui (dans le SIC)	aucune
Rollier d'Europe	mosaïque agricole, plaine agricole, linéaires arborés	non (après prospections et vérification dans la bibliographie)	aucune

Les plus fortes sensibilités identifiées concernent les territoires de reproduction de l'Outarde Canepetière, ces territoires sont inscrits en ZNIEFF de type I (voir page 6).

Les autres espaces remarquables de la commune en terme de patrimoine naturel

Les buttes miocènes

Il s'agit de buttes (qui parcourent l'ensemble du bassin de Gigean/Fabrègues) constituées de calcaires tendres en plaquettes. Dans leurs parties sauvages, non-aménagées, s'exprime une variation extrêmement typique de ce faciès géologique: des pelouses rases présentant une flore composée de plantes annuelles (*Clypeola jonthalpi*, *Hutchinsia petraea*, *Alyssum alyssoïdes*, *Crepis sancta*) et des vivaces particulières (*Salvia verbenaca*, *Scorzonera laciniata*). De nombreuses orchidées (*Barlia robertiana*, *Ophrys lutea*, *sphegodes*, *scolopax*, *Anacamptis pyramidalis*) et autres plantes bulbeuses (*Iris lutescens*, *Allium roseum*, *Muscari neglectum* et *botryoides*)

animent ces pelouses. Deux plantes méritent une attention particulière : *Mercurialis tomentosa*, un arbrisseau peu répandu et spécifique de ce facies et surtout *Gagea granatelli*, espèce protégée à l'échelle nationale. C'est notamment le cas dans la petite zone dite de «la Barthe» au sud de la commune.

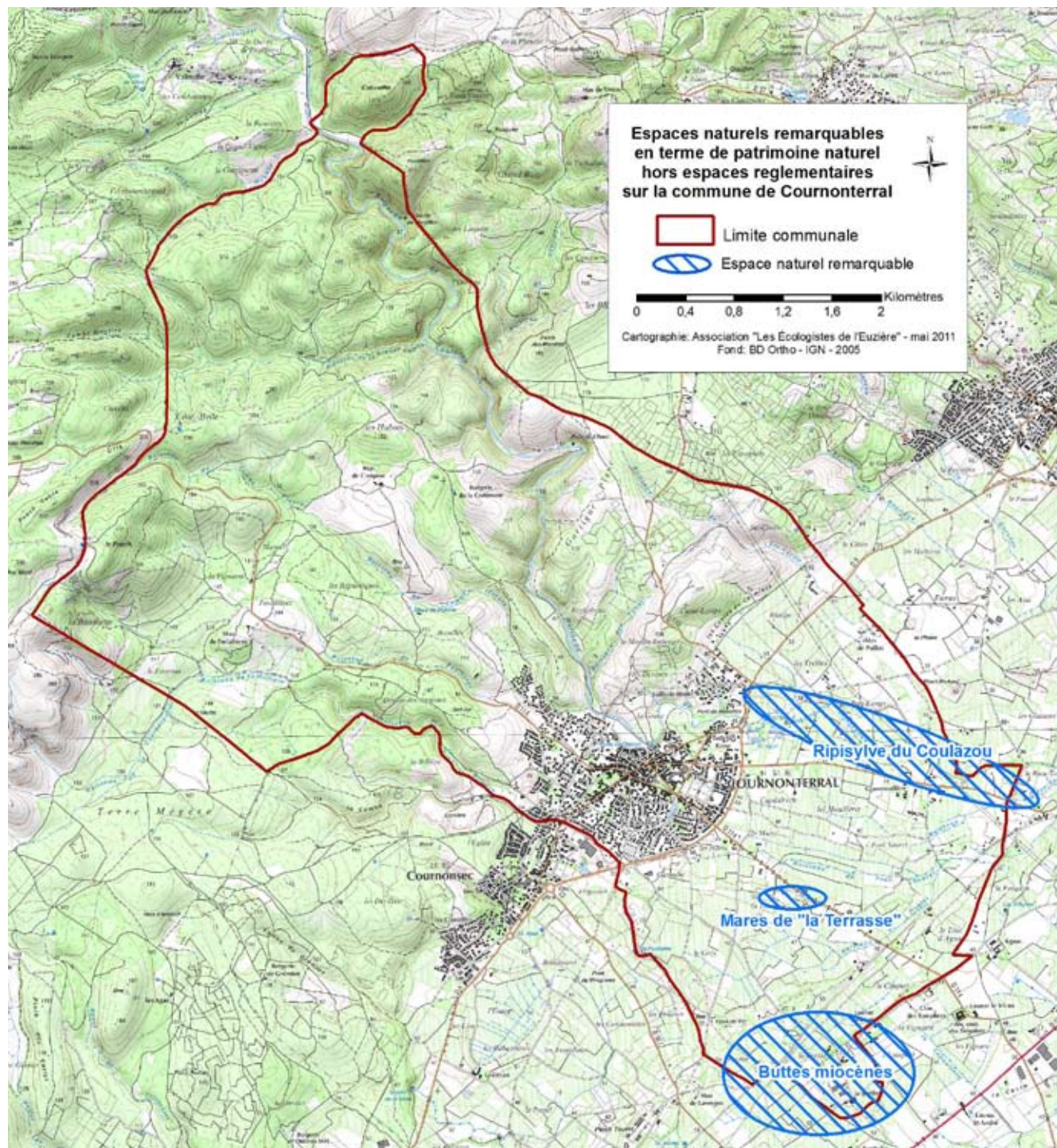
Les mares de «la Terrasse»

Au lieu-dit de «la Terrasse» se trouve une zone humide intéressante. Bien qu'elles soient situées en bordure ouest de la RD114 les deux mares et leurs environs humides présentent un état de conservation satisfaisant (malgré les quelques ordures qui dégradent la beauté du site).

Cette zone humide est surplombée par un prairie accueillant quelques plantes et espèces animales protégées (nombreuses orchidées, et surtout une grosse station (plus de 500 pieds) d'anémone couronnée (*Anemone coronaria*)).

La ripisylve du Coulazou

La ripisylve du Coulazou et les espaces de prairies associées, au sud du village, constituent un ensemble linéaire de bon niveau patrimonial : le cortège arboré de Frênes, Peupliers et Saule s'accompagne d'un sous-étage riche en flore, en oiseaux (Coucou geai, Huppe fasciée, Lorient d'Europe, Pic épeichette, etc) et en insectes dont la Diane (papillon protégé).



Le zonage du PLU

Les vocations décrites dans le règlement du PLU figurent dans le tableau ci-dessous:

Intitulé du zonage	Signification en termes d'occupation des sols
A	zones agricoles
0 AU, 1 AU, 2 AU, Nn b, Nn g, Nn sl, Nn st	zones à urbaniser à long terme
PUBF (Projet d'Urbanisation Future)	zone d'urbanisation future (projet à définir)
N	zones naturelles
UA, UB, UD, UE	zones urbaines

Les zones agricoles (A)

Ces zones localisées au sud de la commune ont une vocation agricole. Elles sont majoritairement occupées par des vignobles et des cultures céréalières. Ces espaces accueillent une population d'une vingtaine d'outardes canepetières, notamment à l'est de la commune. La vocation agricole des parcelles en zone A contribue à maintenir un habitat favorable à l'Outarde (vignobles).

Les zones urbaines (UA, UB, UD, UE) et les zones à urbaniser (0 AU, 1 AU, 2 AU)

Ces zones sont parmi les plus impactantes sur les milieux naturels car les aménagements prévus sont souvent liés à la destruction du milieu pré-existant. Sur la commune de Courmonterral, il existe sept zones à vocation urbaine.

Les zones déjà urbanisées ont remplacé des espaces naturels présents par le passé, il n'existe donc pas de réels enjeux écologiques sur la commune de Courmonterral. L'habitat urbain tend à se densifier au cours du temps dans ces zones, réduisant ainsi le mitage des habitats naturels alentour, ce qui est plutôt favorable à la conservation des espaces sensibles du point de vue écologique.

Par ailleurs, les zones à urbaniser à plus ou moins long terme impactent potentiellement les milieux naturels pré-existants. Ces zones ne sont pas constructibles dans le cadre actuel du PLU. Parmi ces zones à urbaniser, la zone 0 AUa, qui se situe au quartier des Joncasses, est la seule qui intersecte le délimité de la ZPS «Plaine de Fabrègues». Les autres secteurs à urbaniser sont soumis à l'installation d'équipements supplémentaires. Dans tous les cas les intentions évoquées tendent à la densification de l'urbanisation dans des zones présentant des milieux déjà altérés par les aménagements existants.

Les zones agricoles (A)

Ces zones occupent le sud de la commune. L'exploitation majoritairement viticole de ces parcelles est **plutôt favorable à l'entretien de la biodiversité**. Le maintien de la richesse biologique découle de la présence de mosaïques agricoles composées par l'alternance de parcelles en friches, de vignes et de cultures céréalières.

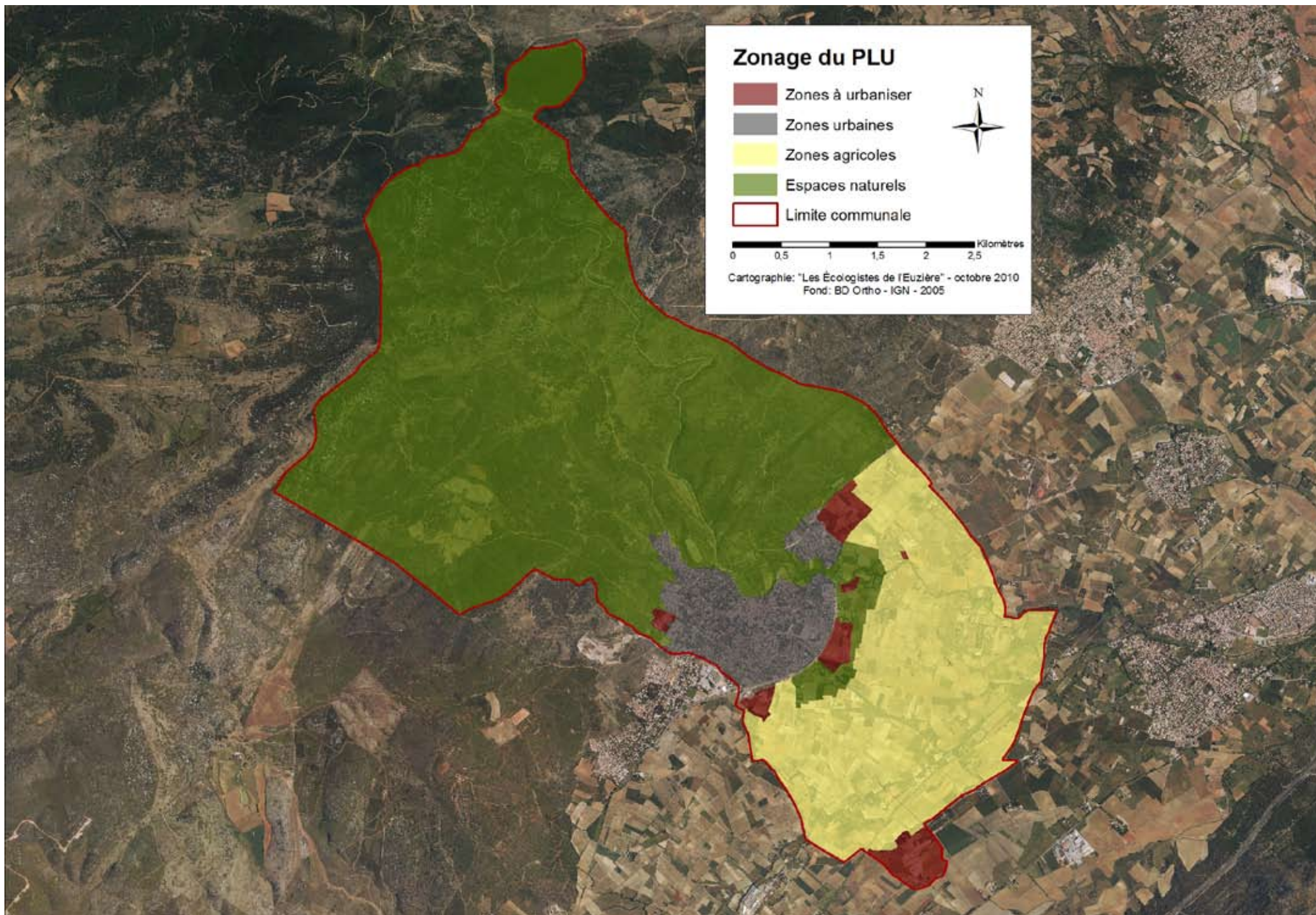
La zone d'urbanisation future «PUBF»

Cette zone située à l'entrée est de la commune n'est pas encore inscrite au règlement du PLU, cependant les grandes orientations de la zone sont définies: en effet cette zone devrait accueillir des logements sociaux. Des discussions sont encore en cours pour savoir quelle méthode adopter pour la concrétisation de ce projet. L'appellation «PUBF» a été donnée arbitrairement car cette parcelle n'est pas encore indicée dans le plan de zonage (du fait des négociations en cours).

Les espaces naturels (N)

Ces zones devraient avoir un rôle de prise en compte des espaces naturels au sein du PLU, tant du point de vue paysager qu'écologique. Contrairement à l'occupation du sol attendue, certaines parcelles du zonage N ont vocation à être urbanisées.

En effet, seuls les secteurs notés Nn (au nord de la commune, et au sud est du centre ville) ont vocation stricte de protection paysagère et écosystémique. **Les secteurs Nn b, Nn sl, Nn st et Nn g, accueillent respectivement: de l'habitat diffus, une piscine, la future extension de la station d'épuration et une aire d'accueil des gens du voyage. Ces zones impactent toutes, à des échelles différentes, des espaces naturels existants. Leur classement en zone N provient de l'obligation du PLU à rester en cohérence avec le SCOT de Montpellier**



Cartographie des sensibilités

Au vu des éléments précédemment évoqués, il est possible de dresser la cartographie des sensibilités (voir ci-contre). **Les sensibilités les plus fortes sont recensées au nord de la commune.** En effet l'importante entité de garrigues au nord de la commune abrite des espèces à forte valeur patrimoniale. Par ailleurs ces habitats présentent un bon état de conservation. Tant d'un point de vue écologique que paysager ou récréatif, les garrigues de Courmonterral jouent un rôle d'importance majeure, de la structuration du paysage jusqu'à la conservation de la biodiversité.

Les zones à sensibilité majeure

Les habitats naturels au nord de la commune sont concernés par le classement en SIC. Ce sont les habitats propres aux pelouses de garrigues qui sont ciblés.

La zone de sensibilité majeure à l'est de la commune abrite une population historique d'outardes canepetières qui justifie le fort degré de sensibilité du secteur.

Enfin le secteur situé au sud du village le long de la D114 (entre les lieux-dits: Le Maire, Les Horts et La Terrasse), accueille des milieux humides, habitats d'amphibiens à forte valeur patrimoniale.

Les zones à sensibilité forte

Au nord du village, ces zones concernent principalement des garrigues similaires à celles classées en SIC, mais ces habitats sont légèrement plus altérés que ceux situés plus au nord. Les plantations de l'ONF contribuent à l'homogénéisation du milieu et font baisser la sensibilité du site.

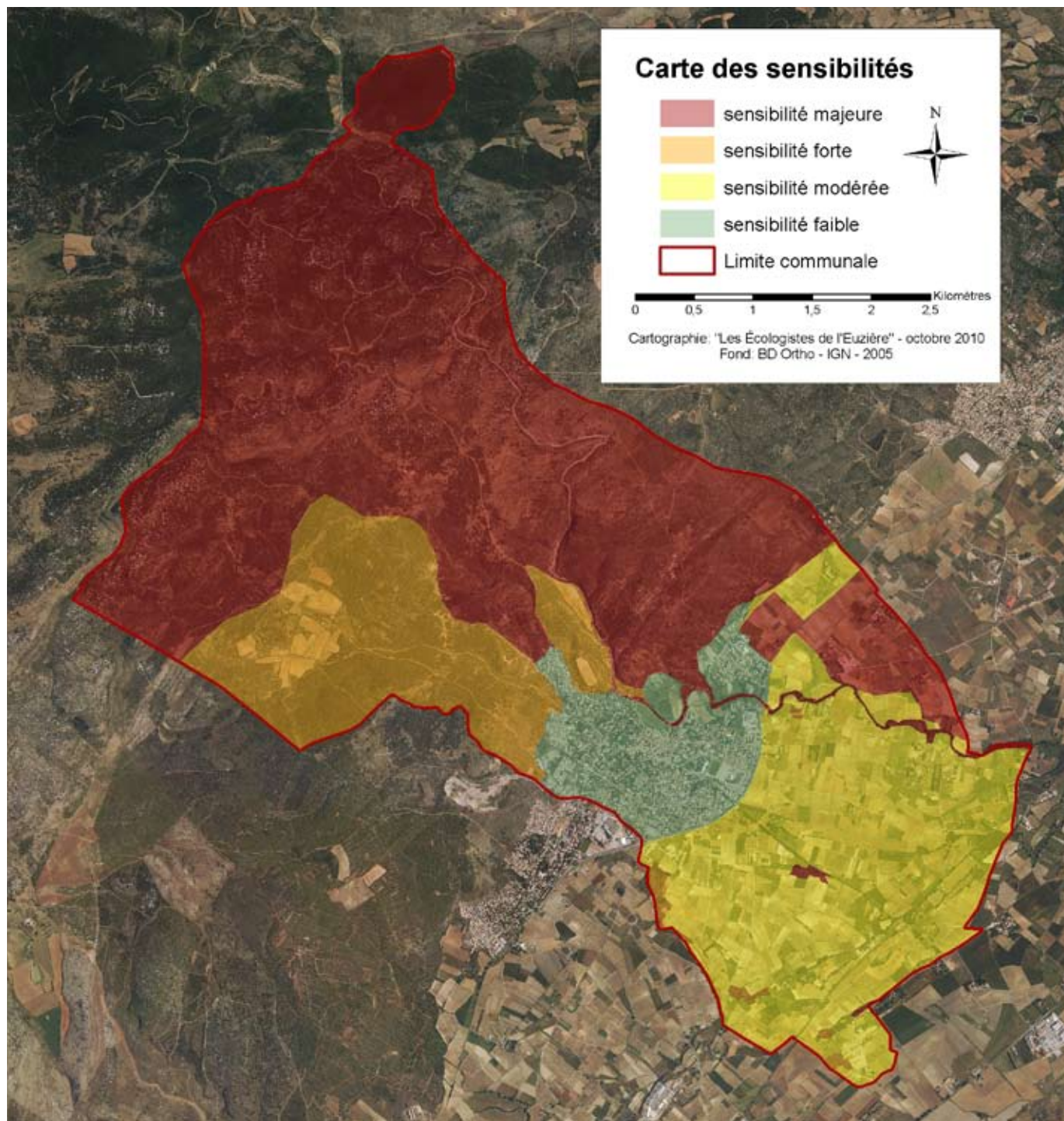
Au sud du village, au sein de la plaine agricole, deux zones présentent une sensibilité forte, dûe à la présence de raretés végétales (Gagées, Ail petit moly).

Les zones à sensibilité modérée

Elles concernent principalement la plaine agricole. Les mosaïques qui occupent ces espaces sont favorables à bon nombre de passereaux.

Les zones à sensibilité faible

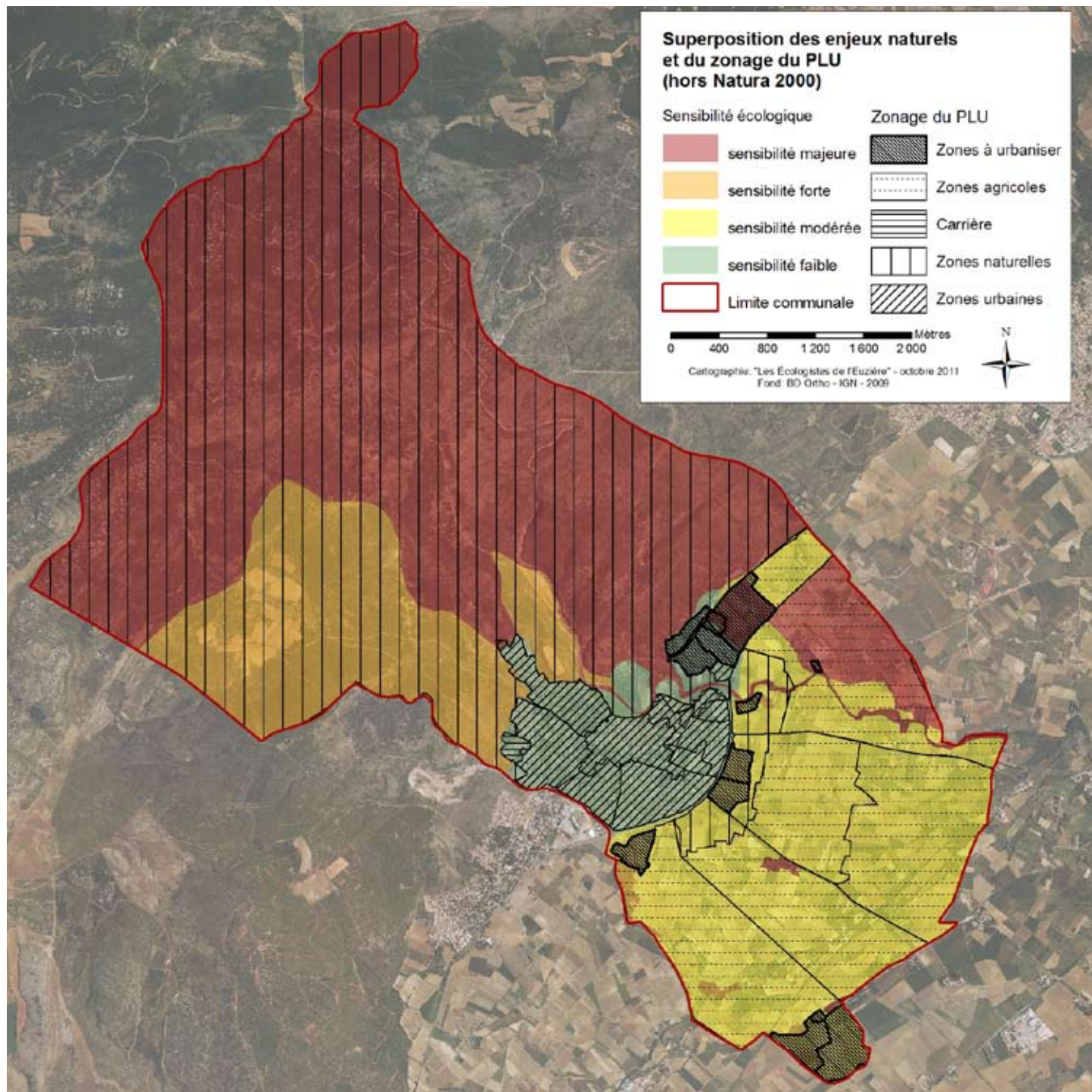
Elles regroupent le village et la carrière de Courmonterral. Ces zones sont les plus pauvres d'un point de vue écologique.



Le projet de PLU et le patrimoine naturel

En superposant les cartographies du zonage et des sensibilités de la commune de Cournonterral, il apparaît assez clairement que le projet de PLU dans sa globalité ne semble pas impacter les espaces naturels.

Cependant une analyse plus approfondie a été menée sur les secteurs identifiés comme sensibles. Il faut donc souligner que **toutes les zones non traitées dans ce chapitre n'impactent pas significativement les espaces naturels.**



Le SIC «Montagne de la Moure et causse d'Aumelas»

Le PLU de la commune de Cournonterral ne présente **aucune incidence directe ou indirecte sur le SIC «Montagne de la Moure et causse d'Aumelas»**.

La ZPS «Plaine de Fabrègues-Poussan»

Ce périmètre abrite des outardes canepetières, ce qui constitue (entre autre) la justification de son classement. Le comptage des mâles chanteurs permet d'estimer le nombre de couples nicheurs, et donc la présence d'outardes sur la commune.

Au mois de mai 2011, la totalité de la commune a été prospectée en vue d'établir une cartographie de l'occupation de la commune par les outardes. Les résultats obtenus ont permis d'établir les cartes suivantes.

Ces cartes montrent clairement que **les outardes se cantonnent au sud de la RD 5**. Selon les comptages précédents (2008 à 2010), les outardes utilisaient le lieu-dit «la Blange», mais cette zone a visiblement été abandonné. **Les données historiques et les prospections menées en 2011, confirment donc que la modification du PLU au niveau du lieu-dit «Les Joncasses» n'impacte pas directement ou indirectement les populations d'outardes canepetières de la commune.**

Cependant les 19 ha de friches (zones 0AUa et PUBF) et d'espaces agricoles inscrits en ZNIEFF qui verront leur vocation évoluer avec la révision du POS en PLU étaient un habitat potentiel pour les outardes. A l'heure actuelle ces zones sont désertées par les outardes et en présumant que l'urbanisation ira croissante vers l'Est (le long de la D5), il est probable que les outardes canepetières ne recolonisent pas les 17 ha notés en ZNIEFF au nord de la RD5.

Il serait bon que l'espace à l'est de la zone PUBF reste en zonage A pour encourager le maintien des espaces agricoles favorables aux outardes; de plus cet espace est inscrit en ZPS. A l'heure actuelle, cette zone n'est pas encore constructible, la menace sur cette zone n'est donc pas encore effective.

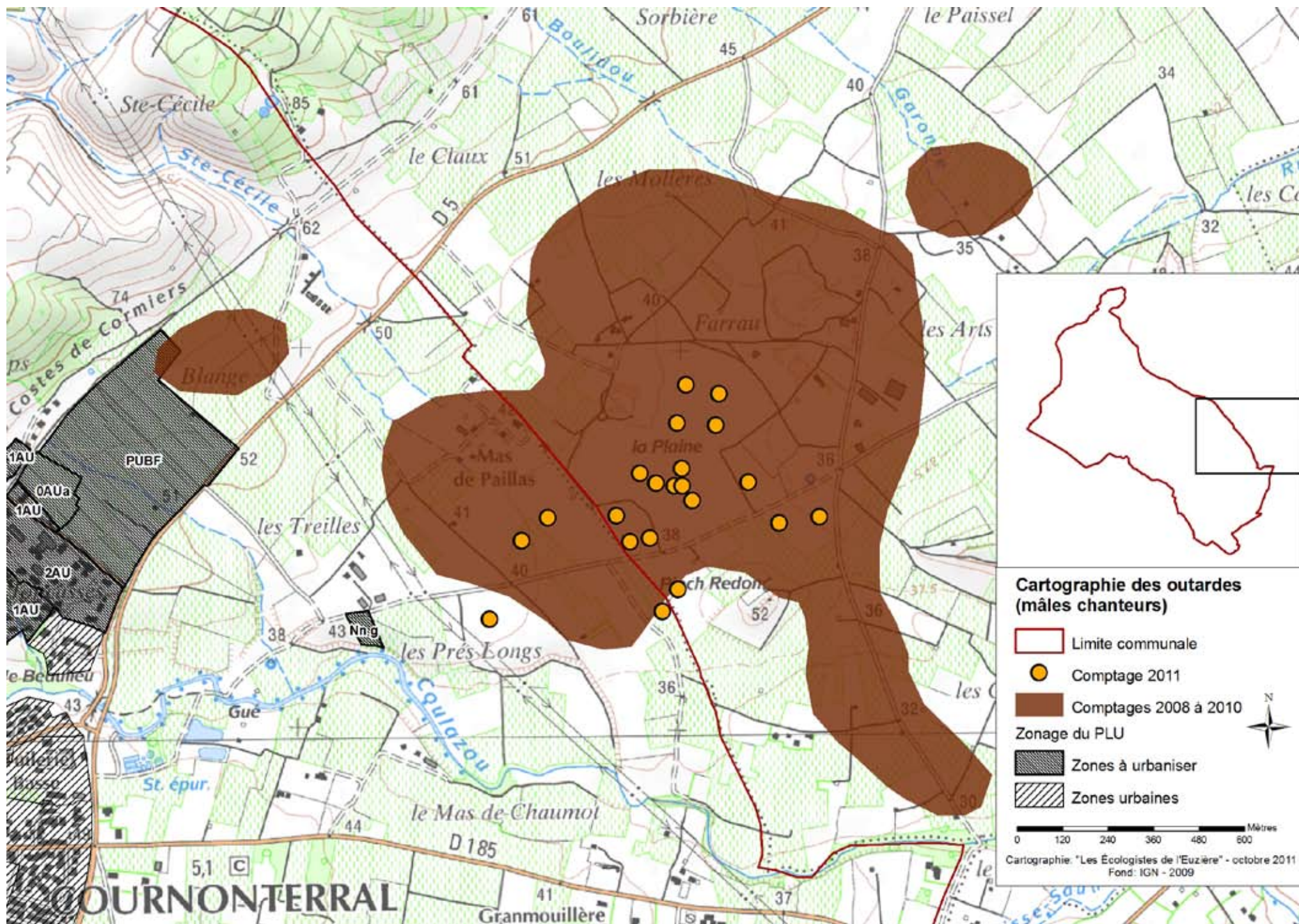
Bien qu'accollée à la ZNIEFF, **la zone Nn g n'impacte pas les populations d'outardes canepetières**, du fait de son éloignement des parcelles qu'elles occupent effectivement.

La carte ci-après montre les zones où sont installées les mâles chanteurs d'outarde canepetière. Historiquement les outardes sont concentrées sur la plaine du Mas de Paillas (classée en ZNIEFF, présente sur Cournonterral et surtout Saussan et Pignan), notamment autour des friches proches des pistes d'aéromodélisme (Organisation Montpelliéraine des Amateurs de Télécommande (OMAT)).

Les mâles du territoire de la commune de Cournonterral sont peu nombreux. Le site entre la RD et la piste longeant les garrigues ne semble plus utilisé. En effet, les outardes semblent majoritairement se cantonner aux communes voisines. C'est pour cette raison que les zones 0AUa et PUBF n'ont aucun impact direct (ou indirect) sur les populations d'outardes canepetières de la commune. .



Outarde canepetière





La piste de l'OMAT et ses friches (source: <http://omat.aeromodelisme.free.fr>), zone privilégiée pour les outardes

Les buttes miocènes

Les prospections du printemps 2011 ont permis de déceler la présence de Gagées de Granatelli au niveau du lieu-dit de «la Barthe». Cette zone a été notée comme d'importance majeure. Les zones présentant un faciès similaire alors que la présence de Gagées n'a pas pu être mise en évidence ont été notées comme zones à enjeux fort.

Ces espaces sont malheureusement confrontés à deux problèmes : le dépôt de très nombreux déchets et la fermeture de ces pelouses par le dynamisme des arbustes et des pins.

Sur ce plateau alternent donc des faciès aménagés (jardin, parcs, boisement de pins, sous-bois fauchés) et des espaces de pelouses plus naturelles (très envahies par des déchets !) de fort intérêt.

Au vu du règlement du PLU et de la vocation des zones concernées, **ces parcelles sont aucunement menacées par la révision du POS en PLU.**



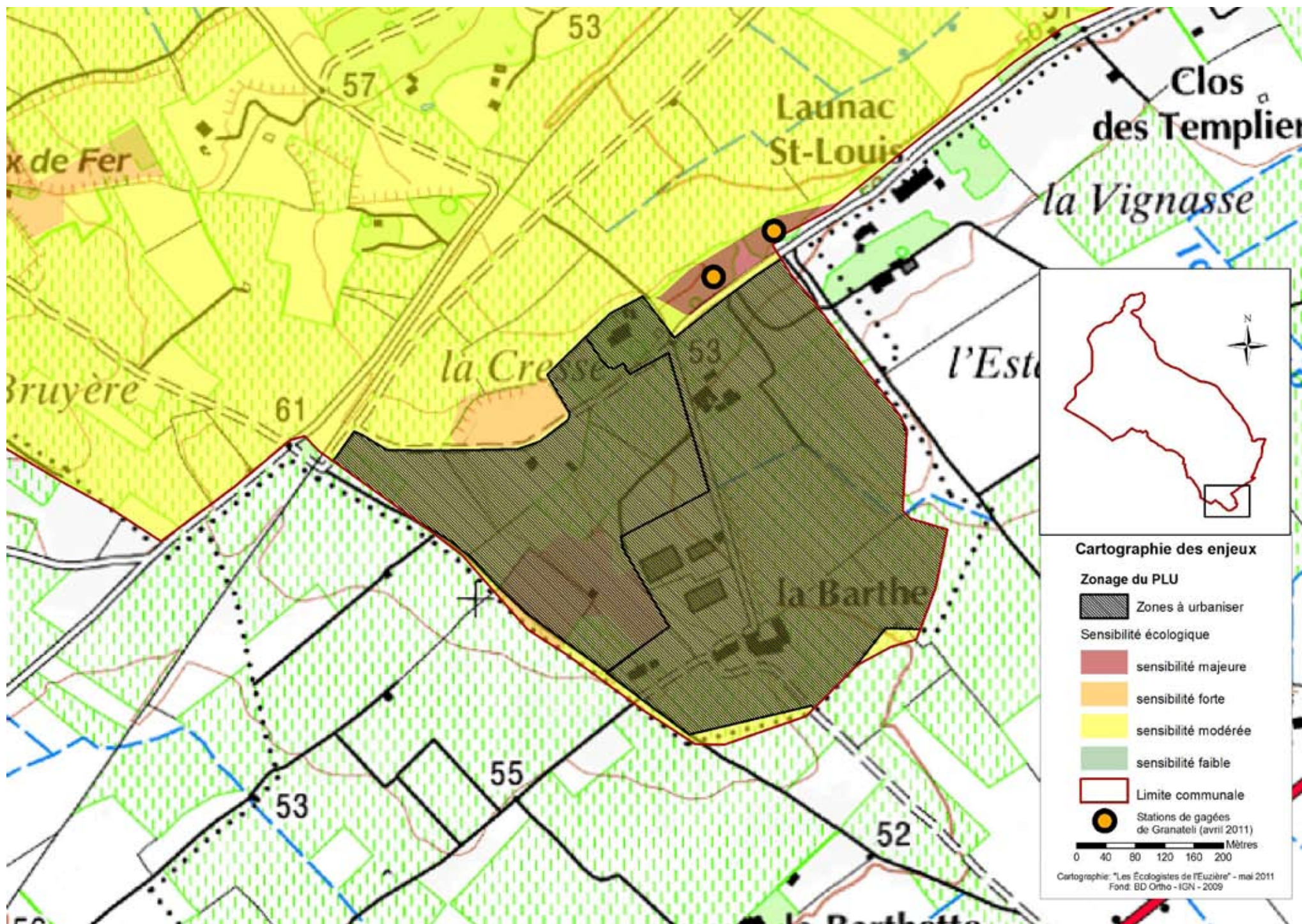
pelouse ouverte sur calcaire miocène



Gagée de Granateli



Mercurialis tomentosa



Les mares de «la Terrasse»

Cette parcelle abrite plusieurs espèces de plantes inféodées aux zones humides (*Groenlandia densa*, *Juncus effusus*, *Veronica becabunga*, *Renonculus trichophyllus*). En ce qui concerne les reptiles et les amphibiens, les données anciennes (de 1995 à 2008) font mention d'une grande diversité d'espèces, parfois à fort niveau de patrimonialité (Pélobate cultripède, Triton marbré, etc).

Par ailleurs les prairies alentour révèlent aussi des richesses végétales et animales comme l'Anémone couronnée (grosse station de 500 pieds) ou la Zygène de l'esparcette qui sont protégées à l'échelle nationale. D'autres espèces végétales moins patrimoniales, mais tout aussi intéressantes sont présentes dans cette zone (*Barlia robertiana*, *Ophrys apifera*, *Ophrys sphegodes*, *Ophrys araneola*).

Là encore la révision du POS en PLU ne présente aucun impact direct ou indirect sur la zone humide de «la Terrasse».



Zygène de l'esparcette



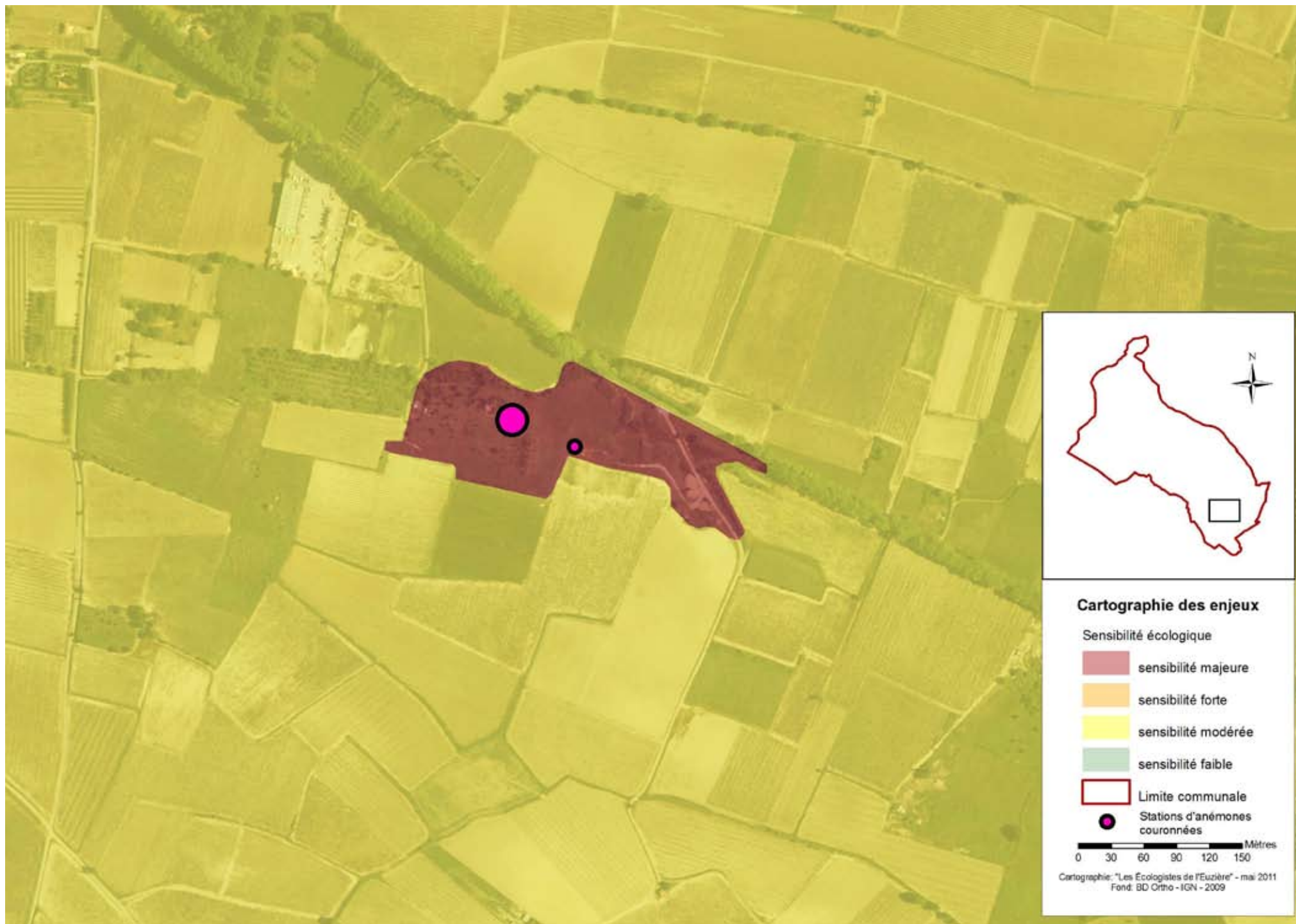
Anémone couronnée



Zone humide de «la Terrasse»



Prairie à anémones couronnées



Le Coulazou et sa ripisylve dans la plaine agricole

Au sud de la RD5 le Coulazou traverse des territoires agricoles, le cours d'eau et sa ripisylve abritent des espèces patrimoniales. En effet les friches et la ripisylve sont utilisées par une population de Dianes (papillon protégé à l'échelle nationale). Quelques oiseaux patrimoniaux nichent dans cette zone comme la Huppe fasciée, la Tourterelle des bois ou le Coucou geai.

Les aménagements des zones Nn g et Nn st devront donc prendre en compte la sensibilité de ces milieux en évitant de dégrader les arbres de la ripisylve proche, élément qui sera inscrit au règlement du PLU.

Par ailleurs, un couple de tadornes de belon à élu domicile dans l'enceinte de la station d'épuration, ces canards utilisent d'anciens terriers de lapin ou de renard pour nicher. C'est cette surprenante découverte qui motive le classement de la station d'épuration en zone à enjeux.

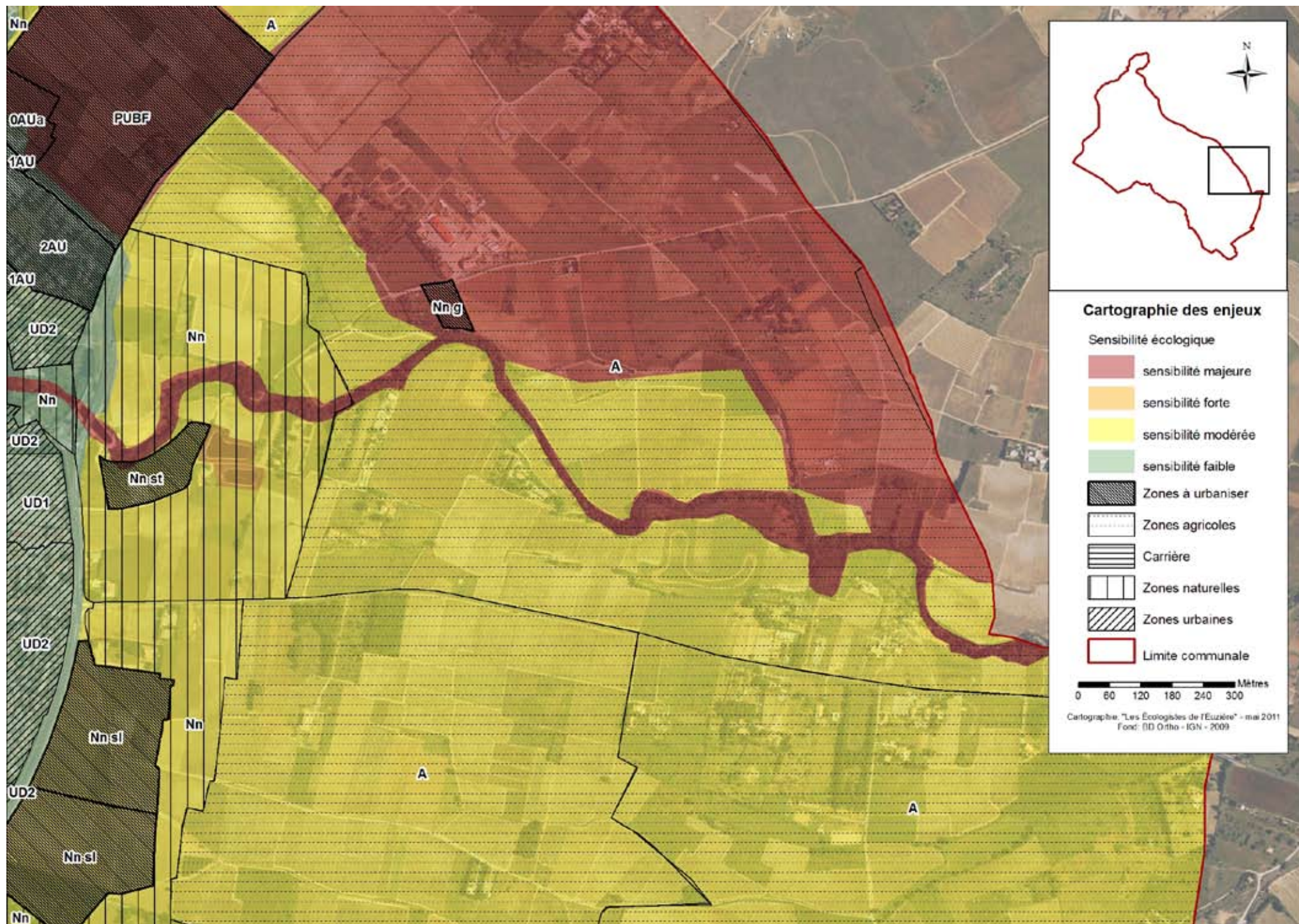
Quoiqu'il en soit, **la révision du POS en PLU n'impacte aucunement la ripisylve du Coulazou et ses friches humides que ce soit de manière directe ou indirecte.**



Chenille de Diane



Diane (adulte)



Le cas des zones 0AUa et PUBF dans la ZPS

Le PLU prévoit la possibilité de bâtir dans la continuité du village actuel. Cette zone, enclavée entre la RD 5 la piste cyclable et le chemin longeant les garrigues, est aujourd'hui impropre à l'accueil des outardes. D'épaisses haies entourant friches et champs de luzernes empêchent que ces oiseaux puissent s'y installer.

L'inscription de ce secteur dans l'enveloppe de la ZPS date d'une époque où les outardes (les autres espèces de la ZPS ne peuvent pas trouver là de sites favorables, hormis l'Alouette lulu, très commune aux alentours) exploitaient un territoire plus vaste.

Aujourd'hui les outardes sont cantonnées dans l'enveloppe de la ZNIEFF du Mas de Paillas.

De ce fait l'aménagement des zone 0AUa et PUBF n'a pas d'incidence du point de vue fonctionnel sur la ZPS qui se superpose à la ZNIEFF du «Mas de Paillas».



Photo de la zone 0AUa

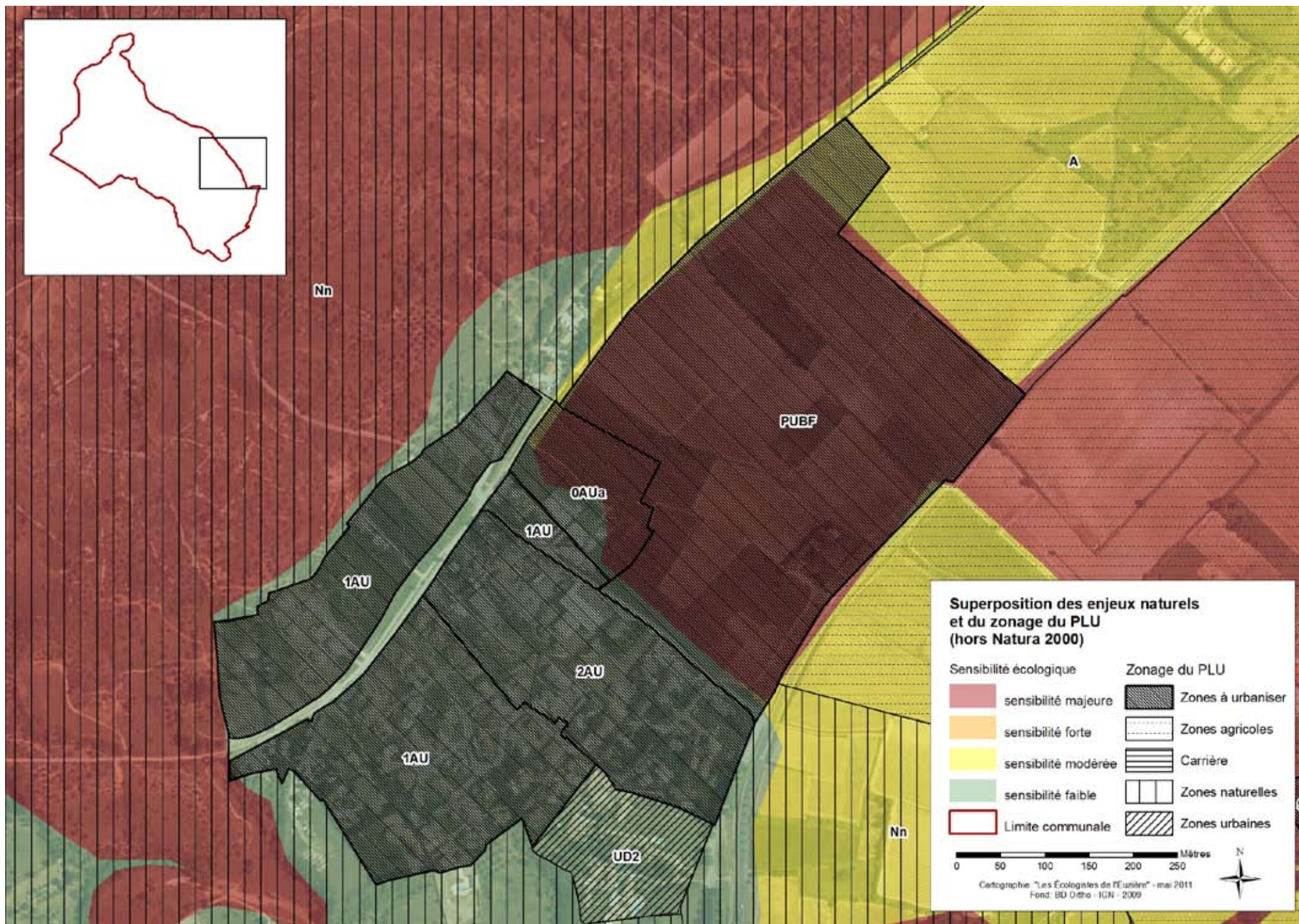


Tableau synthétique

Les incidences du PLU sur les zones Natura 2000 de la commune sont récapitulées dans le tableau suivant

Habitats naturels répertoriés dans le SIC	Présence sur la commune	Incidences du PLU
Parcours substepmiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	oui	aucune
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alyso-Sedion albi	oui	aucune
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	oui	aucune
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	oui	aucune
Mares temporaires méditerranéennes	oui	aucune
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	oui	aucune
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	oui	aucune
Faune répertoriée dans le SIC		
Grand Rhinolophe	oui	aucune
Minioptère de Schreibers	oui	aucune
Petit Murin	oui	aucune
Faune répertoriée dans la ZPS		
Bruant ortolan	oui	aucune
Busard cendré	oui	aucune
Circaète Jean-le-blanc	oui	aucune
Pie-grièche à poitrine rose	non	aucune
Pipit rousseline	oui	aucune
Alouette lulu	oui	négligeable
Outarde canepetière	oui	aucune
Rollier d'Europe	non	aucune

Conclusion

La richesse écologique de la commune de Cournonterral n'est plus à démontrer, et la prise en compte de l'environnement dans la révision du POS en PLU est effective. Bien que des efforts soient toujours possibles, le patrimoine naturel est suffisamment considéré pour que **d'un point de vue réglementaire, les intentions actuelles du PLU de Cournonterral n'impactent pas significativement, et de manière directe ou indirecte, les sites Natura 2000 identifiés sur la commune.**



Révision simplifiée du P.O.S de Cournonterral (Hérault)

**ETUDE ENVIRONNEMENTALE et
DOSSIER D'INCIDENCE SUR LE SITE NATURA 2000
FR 9112020 «PLAINE DE FABREGUES-POUSSAN»**



Cournonterral, Juin 2011

Juin 2011

La commune de Cournonterral, localisée sur la plaine de Fabrègues et sur le causse d'Aumelas, dispose d'un patrimoine paysager et naturel de première importance.

Dans le cadre de la révision simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols, qui concerne l'aménagement d'un secteur de la plaine jouxtant la RD 5, la commune doit présenter un dossier d'incidence de ces nouvelles dispositions d'urbanisme vis-à-vis du site Natura 2000 qui concerne le territoire communal.

En effet, les documents d'aménagement du territoire, dont la commune prend l'initiative, doivent être en adéquation avec d'autres engagements, en particulier en termes de protection de la biodiversité, dans lesquels la commune s'est explicitement engagée.

La commune a sollicité l'association des Ecologistes de l'Euzière pour élaborer le présent document.

1/ Le projet de la commune de Cournonterral :

La commune de Cournonterral couvre un territoire de 2866 hectares, marqué par l'importance des espaces naturels (62%) et des espaces agricoles (32% des surfaces totales), même si le phénomène d'arrachage du vignoble et d'apparition des friches doit relativiser ce dernier chiffre.

Le projet consiste à aménager un petit espace de 9.5 hectares environ, à l'intersection de la RD 5 et de la RD 114, en mitoyenneté avec la piscine de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (Fig. 1).



Figure 1 : Localisation du projet

Le site de ce projet a été visité en décembre 2010 et juin 2011 afin d'évaluer l'occupation des sols actuelle et de mesurer le potentiel du lieu en terme de biodiversité.

Ces 9 hectares sont occupés par des espaces très anthropisés, se décomposant en (Fig. 2):

- des vignes encore en production, totalement classiques,
- des parcelles de blé dur,
- des friches plus ou moins récentes, qui vont de sites pâturés jusqu'à des formations de hautes herbes (Fenouil, Inule visqueuse,..) partiellement colonisées par des arbustes sauvages (Frêne à feuilles étroites, Orme, Lentisque) ou échappés de culture (Pyracantha),
- un dépôt clôturé de gravats et d'encombrants,
- Un petit fossé de drainage orienté Ouest/Est longe le chemin à l'extrémité sud de la zone. Il se caractérise par la présence de Figuiers et de quelques plantes banales de ce type de milieu (*Scirpioides holoschoenus*).

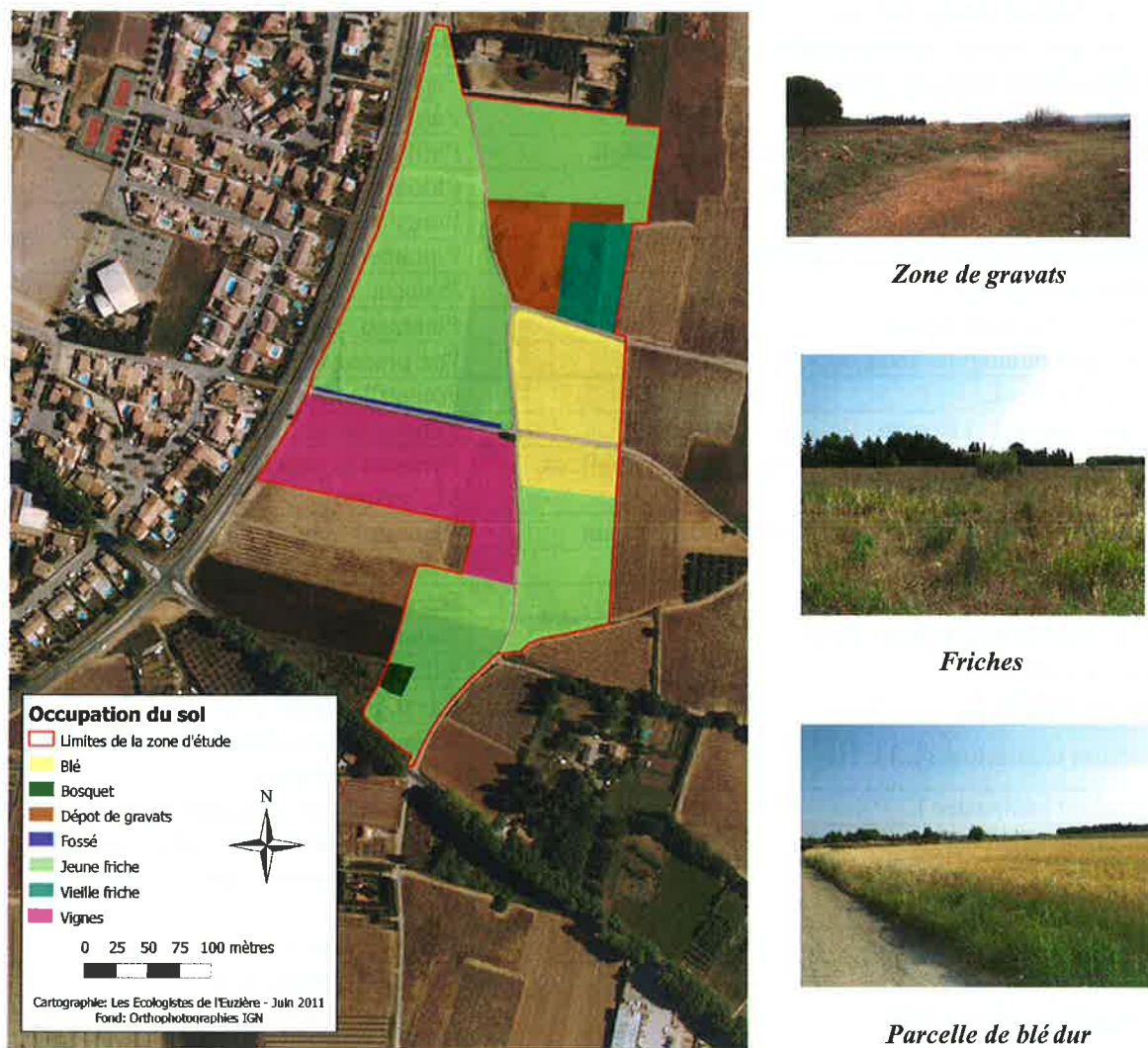


Figure 2 : Carte des habitats présents sur la zone d'étude et photographies des principaux habitats rencontrés

Les espaces visés par le projet sont donc extrêmement banals ; aucun d'eux ne peut être considéré comme un habitat naturel au sens de la nomenclature Corine Biotopes.

La flore du site :

Les relevés ont été effectués en décembre 2010 et juin 2011. Avec la physionomie des types d'occupation des sols, confirmée par les analyses bibliographiques et les informations données par les bases de données naturalistes, ils permettent de diagnostiquer l'essentiel (Tableau 1).

Tableau 1 : Liste des espèces végétales présentes sur la zone d'étude

Espèces végétales	Espèces végétales
<i>Aegilops ovata</i> L.	<i>Knautia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	<i>Lactuca serriola</i> L.
<i>Anchusa italica</i> Retz.	<i>Ligustrum vulgare</i> L.
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	<i>Lonicera etrusca</i> Santi
<i>Arum italicum</i> Mill.	<i>Malva sylvestris</i> L.
<i>Asparagus acutifolius</i> L.	<i>Melilotus indicus</i> (L.) All.
<i>Avena barbata</i> subsp. <i>barbata</i>	<i>Olea europaea</i> L.
<i>Avena fatua</i> subsp. <i>septrionalis</i> (Malzev) Malzev	<i>Osyris alba</i> L.
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	<i>Papaver rhoeas</i> L.
<i>Borago officinalis</i> L.	<i>Parietaria judaica</i> L.
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult.	<i>Phillyrea angustifolia</i> L.
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv.	<i>Phlomis lychnitis</i> L.
<i>Calamintha nepeta</i> (L.) Savi	<i>Pinus halepensis</i> Mill.
<i>Catapodium rigidum</i> subsp. <i>rigidum</i>	<i>Piptatherum miliaceum</i> (L.) Coss.
<i>Cichorium intybus</i> L.	<i>Pistacia lentiscus</i> L.
<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	<i>Plantago lanceolata</i> L.
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	<i>Poa pratensis</i> L.
<i>Crepis foetida</i> L.	<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm.	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller	<i>Pyracantha pauciflora</i> (Poir.) M.Roem.
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman	<i>Rhamnus alaternus</i> L.
<i>Diploxys tenuifolia</i> (L.) DC.	<i>Rubia peregrina</i> L.
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter	<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop.	<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau
<i>Echium italicum</i> L.	<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv.
<i>Echium vulgare</i> L.	<i>Silene italica</i> (L.) Pers.
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér.	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet
<i>Eryngium campestre</i> L.	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke
<i>Euphorbia segetalis</i> L.	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn.
<i>Euphorbia serrata</i> L.	<i>Sixalix atropurpurea</i> (L.) Greuter & Burdet
<i>Ficus carica</i> L.	<i>Smilax aspera</i> L.
<i>Filago pyramidata</i> L.	<i>Solanum dulcamara</i> L.
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	<i>Spartium junceum</i> L.
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.
<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	<i>Thymus vulgaris</i> L.
<i>Hedera helix</i> L.	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	<i>Tragopogon porrifolius</i> L.
<i>Holcus lanatus</i> L.	<i>Trifolium angustifolium</i> L.
<i>Hypericum perforatum</i> L.	<i>Ulmus minor</i> Mill.
<i>Iris lutescens</i> Lam.	<i>Verbascum sinuatum</i> L.
<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	<i>Viburnum tinus</i> L.

La flore est composée d'espèces très banales (82 espèces relevées en décembre et juin) et aucun indice ne peut laisser penser à la présence d'une quelconque espèce de valeur patrimoniale (espèce protégée, espèce déterminante des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique de 2° génération). A noter l'extrême abondance de la Vipérine d'Italie (*Echium* groupe *italicum*), espèce un peu moins banale, mais répandue, sur les friches rases.

La Faune du site :

Le site est absolument impropre à accueillir des amphibiens, des reptiles précieux, des mammifères ou des oiseaux nicheurs dignes d'intérêt. Quelques oiseaux banals (Pipit farlouse, Pinson, Chardonneret) fréquentent le site en hiver. Le lapin de garenne est très abondant dans la zone de dépôt de gravats.

2/ La commune de Cournonterral et Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 consiste à conserver le patrimoine naturel, par des voies contractuelles entre propriétaires et exploitants des territoires d'une part, pouvoirs publics d'autre part. Ce réseau intègre des sites désignés au titre des directives européennes OISEAUX (1979) et HABITATS, FLORE et FAUNE (*non oiseaux*) (1992). Ces sites font suite à des inventaires thématiques qui ont décrit des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) pour la directive Oiseaux et des Propositions de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) pour la directive Habitats. Ces sites, après l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), seront désignés « sites Natura 2000 », soit en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour les sites de la directive Oiseaux, soit en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour les sites de la directive Habitats.

Le site du projet est concerné par la directive Oiseaux (la commune de Cournonterral est aussi concernée par le Site d'Importance Communautaire (SIC) du Causse d'Aumelas, lequel n'intervient pas sur le site concerné par le projet). Une Zone de Protection Spéciale (ZPS FR 9112020) a été classée en mars 2006 sur 3288 hectares de la plaine entre Pignan et Poussan (Figure 3 et Tableau 2), pour assurer la sauvegarde de plusieurs espèces prestigieuses d'oiseaux liées aux espaces de polyculture (vignes/blé dur/friches) méditerranéenne : Outarde canepetière, Bruant ortolan, Busard cendré, Pie-grièche à poitrine rose, Pipit rousseline. Le Document d'Objectifs de ce site n'est pas encore lancé.

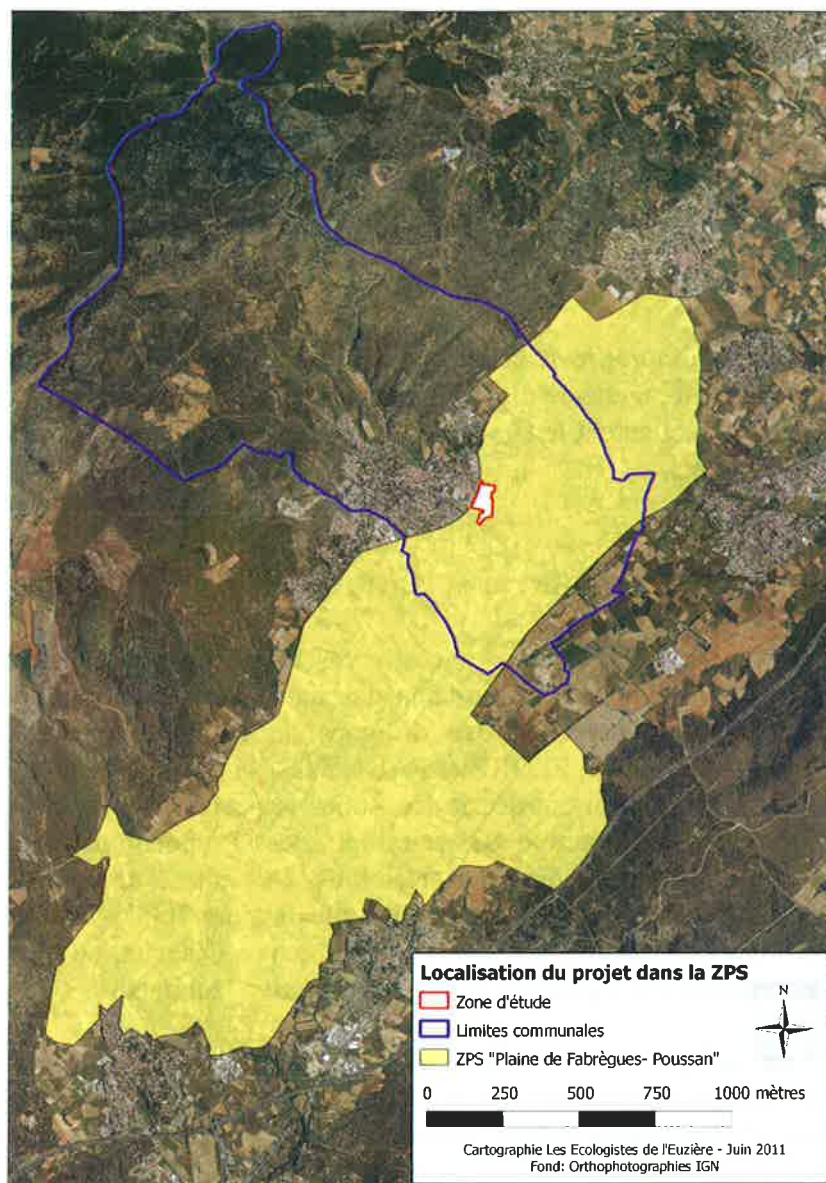


Figure 3 : Délimitation de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Fabregues-Poussan »

Tableau 2 : Oiseaux motivant la Zone de Protection Spéciale « HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS » et leur statut.

Espèce	Statut sur la ZPS
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Résidente
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	Reproduction
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Reproduction
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Reproduction. Etape migratoire
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	Reproduction
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	Reproduction
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Reproduction
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Reproduction

Pour mesurer plus précisément les éléments en jeu dans la ZPS, il convient de rappeler les exigences des espèces d'oiseaux qui s'y rencontrent.

Alouette lulu : petite espèce très commune dans les paysages de pelouses, cultures et garrigues rases. Elle a besoin de milieux herbeux ponctués de haies ou de grands arbres.

Bruant ortolan : passereau migrateur à effectifs réduits. Il recherche les coteaux de garrigues bordant les cultures avec quelques petits arbres isolés.

Busard cendré : rapace migrateur nicheur dans les vastes et denses garrigues, ou dans les grandes cultures.

Circaète Jean-le-blanc : grand rapace migrateur amateur de reptiles qui niche en forêt et s'alimente sur les coteaux à végétation rase.

Pie-grièche à poitrine rose : passereau migrateur amateur des zones cultivées ponctuées de grands arbres (Cyprès et surtout Platanes). C'est un des oiseaux les plus rares de France et la petite population de la plaine entre Poussan/Villeveyrac et Montbazin (20 couples) est une des deux seules de France (l'autre, moins importante, se situe dans la basse plaine de l'Aude).

Pipit rousseline : petit passereau migrateur attaché en tant que nicheur aux zones d'herbes rases.

Rollier d'Europe : gros oiseau migrateur chassant dans les espaces cultivés et nicheur dans des alignements de vieux arbres.

3/ Incidence du projet sur le site Natura 2000 :

La zone du projet est entièrement dans le territoire de la ZPS, mais cela ne représente que 0,2% du site Natura 2000. Comme il a été dit, les 9 hectares du projet ne peuvent pas être très importants pour les espèces d'oiseaux visées par la ZPS (Tableau 3).

L'Alouette lulu, espèce très commune dans les paysages méditerranéens est présente et peut être nicheuse sur la zone du projet, avec au maximum 1 couple. Les espèces des pelouses rases et sèches comme le Pipit rousseline ne peuvent exister sur ce site. Les espèces liées aux grands arbres (Rollier, Pie-grièche à poitrine rose) sont elles aussi exclues. Pour cette dernière espèce, les populations de la ZPS sont connues dans les grands alignements de Platanes, notamment le long des routes à Poussan, Montbazin, Villeveyrac. Les rapaces, Busard cendré et Circaète n'exploitent pas ce site, à cause de la proximité des routes, de l'urbanisation et du manque de proies potentielles. Le Bruant ortolan a besoin de coteaux ensoleillés, riche en buissons et arbustes (style plateau des Cresses entre Cournonsec et Montbazin) et ne peut pas exister sur le site du projet.

La ZPS est donc un territoire relativement vaste, dans lequel existent des populations plus isolées de ces espèces précieuses. Le site projeté par l'aménagement, bien que se situant dans la ZPS, ne présente aucun des éléments de fonctionnalité (sites d'alimentation, de stationnement ou de nidification) de ces espèces.

**Tableau 3 : Incidences de la révision du POS de Cournonterral sur le site Natura 2000
FR 9112020 «Plaine de Fabrègues-Poussan»**

espèce	Incidence du projet
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Négligeable compte tenu de l'abondance de l'espèce
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	nulle
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	nulle.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	nulle
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	nulle.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	nulle.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	nulle.

Reste l'Outarde canepetière. Ce gros oiseau terrestre vit, en tant que nicheur et en tant qu'hivernant dans la mosaïque d'espaces formée par les vignes, les friches et les cultures annuelles. A priori, le site présente ce genre de faciès et on sait que l'outarde ne dédaigne pas s'approcher des routes.

En raison des modifications récentes des paysages agricoles (apparition de nombreuses friches), cette espèce est en expansion dans les plaines viticoles du Languedoc Roussillon, qui accueille aujourd'hui plus du tiers des populations nationales (estimées en nombre de mâles chanteurs). Les comptages réguliers effectués par la LPO ou le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon depuis 2001 attestent de la présence stable et fidèle de cet oiseau plus au nord, au centre d'un triangle formé par les bourgs de Pignan, Cournonterral et Saussan. Le comptage des mâles chanteurs permet d'estimer le nombre de couples nicheurs, et donc la présence d'outardes sur la commune. Au mois de mai 2011, la totalité de la commune a été prospectée en vue d'établir une cartographie de l'occupation de la commune par les Outardes. La Figure 4 montre clairement que **les Outardes se situent à environ 1,5 km au nord-est de la zone d'étude**. Selon les comptages précédents (2008 à 2010), les outardes utilisaient le lieu-dit «la Blange», mais cette zone a visiblement été abandonnée. **Les données historiques et les prospections menées en 2011, confirment donc que le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cournonterral n'impacte pas directement les populations d'Outardes canepetières de la commune.**

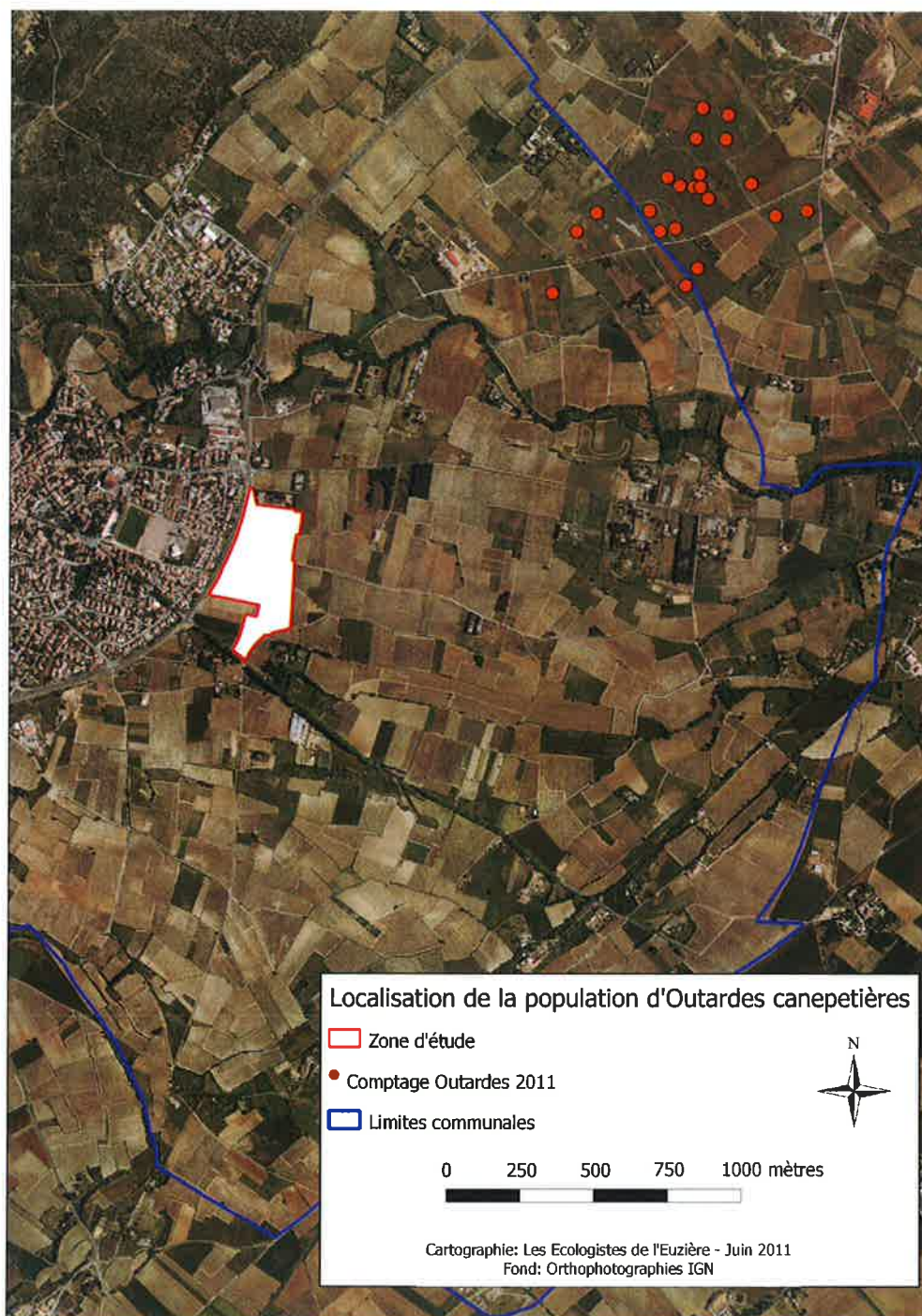


Figure 4 : Localisation de la population d'Outardes canepetière évaluée en 2011

Conclusion générale :

Le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cournonterral n'a pas d'incidence sur la Zone de Protection Spéciale FR 9112020 « Plaine de Fabrègues-Poussan » et n'affecte en rien ni les sites de reproduction ni les espaces de fonctionnalité des oiseaux remarquables.

